



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

16^e séance plénière

Mercredi 29 septembre 2004, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ping (Gabon)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Sebastian Anefal, Ministre des affaires étrangères des États fédérés de Micronésie.

M. Anefal (États fédérés de Micronésie) (*parle en anglais*) : Je suis honoré par l'occasion qui m'est donnée de m'adresser à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session au nom du peuple de ma nation insulaire du Pacifique, les États fédérés de Micronésie, et de notre Président, Joseph J. Urusemal.

Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection largement méritée à ce haut poste. J'aimerais également rendre hommage à M. Julian Robert Hunte, de Sainte-Lucie, pour ses éminents états de service au poste de Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session.

Malheureusement, il y a eu tant de catastrophes récentes dans lesquelles des vies innocentes ont été perdues que le temps ne me permet pas de toutes les nommer. À chaque fois que nous entendons parler de souffrances humaines causées par les forces de la nature – que ce soient les tremblements de terre, les tempêtes ou autres – nous sommes de tout cœur avec les victimes. En tant qu'insulaire du Pacifique, mon peuple ressent une sympathie particulière pour les

victimes des récents typhons et ouragans en Haïti, à la Grenade, en Jamaïque, à Cuba, aux îles Caïmanes, aux Bahamas, en Floride (États-Unis d'Amérique), au Japon et en Chine, ainsi que dans notre propre pays et ailleurs dans le Pacifique, comme à Guam, aux îles Mariannes et à Nioué. Il ne faut pas être scientifique pour se rendre compte que ces tempêtes se produisent maintenant avec une fréquence accrue et avec une intensité dévastatrice.

Nous devons également exprimer notre grande tristesse face à la perte continue de vies humaines aux mains des terroristes, et nous condamnons dans les termes les plus fermes tous ceux qui pensent, à tort, qu'ils font avancer leurs causes en ayant recours à ces actes malavisés. Chaque vie humaine est précieuse, mais l'atrocité terroriste récente commise contre des écoliers à Beslan (Russie) était tout particulièrement vile. Le monde doit d'une seule voix exprimer son profond mépris pour les responsables de cet attentat.

Je regrette de dire que, outre la nécessité de vaincre le terrorisme, cette instance doit également trouver des moyens plus efficaces de lutter contre un génocide parrainé ou toléré par un gouvernement. Il ne doit y avoir de refuge pour ceux qui privent des populations entières du droit fondamental à l'existence.

Il est évident aujourd'hui que les condamnations et même les traités multilatéraux ne dissuadent pas ces gens d'agir. Étant donné que la technologie offre des moyens de destruction massive de plus en plus

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



efficaces et facilement accessibles, les promesses d'un brillant avenir pourraient être anéanties par un cauchemar impensable.

Le peuple des États fédérés de Micronésie sait que même nous, les habitants d'une nation insulaire éloignée de tout, n'avons pas le luxe de l'éloignement des menaces que représentent de tels crimes contre l'humanité. Ce sont des menaces auxquelles nous sommes tous exposés et dont nous courrons tous les risques. Bien que nos effectifs soient relativement faibles, un grand nombre des meilleurs de nos jeunes citoyens se tiennent aujourd'hui avec d'autres sur les lignes de front contre la tyrannie et l'oppression. Nous ne nous déroberons pas à notre engagement, mais s'il y a le moindre espoir de faire en sorte que ces crimes appartiennent au passé, cet engagement ne peut être ni conditionnel ni sélectif. Il doit être universel.

Même si nous rassemblons la volonté d'agir en commun pour étouffer le côté sombre de la nature humaine grâce à une action collective, nous devons travailler bien davantage à l'échelle mondiale pour avancer dans le sens de l'élimination des conditions qui fournissent un terrain fertile aux commanditaires du terrorisme et du génocide. Parmi ces conditions figurent la pauvreté, la faim, les difficultés d'accès à l'eau potable, à l'assainissement, aux soins de santé et à l'éducation. Toutes ces conditions sont à l'évidence connues de ceux qui étudient la Charte des Nations Unies. En raison, dans une large mesure, des activités de l'Organisation, les statisticiens sont à même de relever les progrès importants, voire spectaculaires, réalisés depuis 60 ans, et il semble bien que ces tendances continueront à mesure que nous nous consacrerons à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Mais les tendances n'ont pas grand sens pour les enfants qui mourront de faim aujourd'hui, demain, et après-demain. La croissance du produit intérieur brut apporte peu de réconfort à l'homme qui, avec moins de un dollar par jour, s'efforce désespérément de subvenir aux besoins d'une famille et qui n'a aucun espoir de voir sa situation s'améliorer. Le monde, agissant par le biais de cet organe et d'autres, doit, en plus de la fourniture d'une aide directe, redoubler d'efforts car il reste un long chemin à parcourir et notre planète devient jour après jour plus dangereuse.

Comme si ce que je viens de dire n'était pas suffisamment difficile à atteindre, nous savons aussi à

présent que la communauté mondiale est confrontée à une multitude de tâches complexes pour protéger la planète d'une catastrophe écologique. Nous, les êtres humains, qui sommes en haut de l'échelle génétique, avons les capacités de souiller le nid de la création, et aux yeux de la plupart, cela se produit sous une forme ou une autre. Une chose est claire : nous sommes les seuls en mesure de pouvoir y remédier. Des dépenses considérables seront requises, et pas uniquement en ressources financières. Certains disent que le monde industrialisé doit modifier ses modes de consommation énergétique profondément enracinés et procéder à des ajustements. D'autres disent que le monde en développement doit adopter des modes de développement plus durables à des coûts initiaux plus élevés.

Les nations du monde peuvent-elles se permettre de supporter le coût de toutes ces réalisations? Les indicateurs économiques révèlent que cela est possible; c'est une question de volonté, de détermination et de persévérance. Ce ne sont pas les richesses qui manquent dans le monde. Selon presque tous les indicateurs, les hommes et les femmes du monde industrialisé jouissent aujourd'hui d'un niveau de vie nettement supérieur qu'autrefois. De nombreux pays en développement ne sont pas loin derrière. Mais j'ai constaté que, quand il s'agit de prendre effectivement les mesures nécessaires pour surmonter ces dilemmes, nous sommes en butte à une grave difficulté : décider de la façon la plus judicieuse d'affecter nos ressources et agir en conséquence dans l'esprit des huit Objectifs du Millénaire pour le développement.

Il n'est pas nécessaire d'être un grand sage pour conclure que l'humanité doit continuer à accorder la plus haute priorité à l'élimination de la pauvreté et de la faim. De même, il apparaît de plus en plus évident qu'il faut faire preuve de prudence dans la protection du milieu terrestre et de ses ressources. Mais affecter nos ressources comme il faut, choisir le bon moment et agir pour réaliser ces objectifs nécessitera en fait toutes les compétences scientifiques, économiques, politiques et éthiques que nous pourrions mobiliser.

Le processus doit consister en une approche équitable sans culpabilité ni reproches ni jalousies. S'il est vrai qu'il est nécessaire d'agir, il ne faut pas céder à la panique. La planète peut encore être sauvée, et les conditions sociales du désespoir peuvent être surmontées. Toutefois, nous devons tous jouer notre rôle respectif avec détermination et compassion

conformément à une juste répartition des responsabilités. Cessons de nous accuser les uns les autres, libérons-nous de la tyrannie de nos propres intérêts et mettons-nous à la tâche.

Brièvement, je voudrais parler plus concrètement de plusieurs questions qui préoccupent mon pays.

Premièrement, les États fédérés de Micronésie attendent avec intérêt la tenue, en janvier 2005 à Maurice, de la Réunion internationale qui procèdera à l'examen décennal essentiel du Programme d'action de la Barbade, l'accent étant mis sur les besoins spécifiques et les vulnérabilités des petits États insulaires en développement dans leur quête d'un développement durable. Ces 10 dernières années, nous avons enregistré des progrès dans la mise en œuvre du Programme d'action avec l'étroite participation et l'appui du Secrétariat. Toutefois, ces progrès doivent être accélérés. La Réunion internationale nous permettra de déterminer et de prendre les mesures correctives essentielles. Il va de soi qu'après 10 ans, nous avons vu apparaître des difficultés et des problèmes nouveaux qui à l'origine n'avaient pas été résolus. À présent, ceux-ci peuvent également être réglés. D'une manière générale, les textes issus de la Réunion internationale devraient être orientés vers la réalisation d'objectifs de sorte que les progrès dans la mise en œuvre du Programme d'action puissent être suivis et mesurés.

À l'évidence, la Réunion internationale ne sera couronnée de succès que si les représentants des États insulaires sont en mesure d'y participer. Les États fédérés de Micronésie en appellent donc à la communauté internationale pour qu'elle fournisse un appui généreux au fonds d'affectation spéciale afin que les États insulaires puissent être représentés comme il convient à la Réunion. À cet égard, je dois rendre hommage et exprimer ma reconnaissance aux pays qui ont déjà contribué. Les pays en développement partenaires et les pays développés ne devraient également épargner aucun effort pour être représentés au plus haut niveau politique possible afin de veiller à ce que la Réunion internationale bénéficie de l'appui politique dont elle a besoin pour la mise en œuvre effective de ses décisions.

Peut-être le principal talon d'Achille des États fédérés de Micronésie – ainsi que des autres membres de l'Alliance des petits États insulaires – est notre extrême vulnérabilité face aux effets néfastes des

changements climatiques mondiaux. Depuis plus de 10 ans maintenant, nous nous sommes énergiquement exprimés au sein de cet organe et ailleurs sur presque tous les aspects des changements climatiques. L'un d'eux est pour moi une source de préoccupation croissante à mesure que le débat évolue de la question de savoir si les changements climatiques sont réels à celle de savoir comment y remédier, et cet aspect a trait à l'éthique écologique.

Dans les États fédérés de Micronésie, comme dans la plupart des États insulaires, notre population a pour tradition de vivre en harmonie avec la nature. Par conséquent, l'empreinte que nous avons laissée sur l'environnement est minime. Si nous, les insulaires, pouvons et devons faire davantage pour mettre un frein aux pratiques non viables, il est clair toutefois que nous n'avons que modestement contribué à la crise du climat et que nous ne pouvons guère contribuer à son règlement. Pourtant, nous sommes parmi les premiers à être touchés et sommes même menacés d'une possible extinction.

Toutefois, pour les populations des petites îles de faible altitude, les solutions concrètes sont rares. Même dans les circonstances les plus favorables, la superficie des terres dans les îles est réduite et elle est depuis longtemps occupée. Contrairement à l'imaginaire romantique, il n'y a plus d'îles désertes et la population des îles tend déjà à être dense. Des efforts déployés autrefois pour la déplacer ont provoqué des souffrances et des pertes culturelles pour la population concernée. À ceux d'entre nous qui sommes confrontés à la perspective d'un anéantissement culturel, la promotion sans relâche des modes de vie déjà démesurés dans le monde industrialisé ne semble pas être un « grand bien ». Nous continuons à appuyer l'appel de l'Alliance des petits États insulaires à la mise en œuvre immédiate du Protocole de Kyoto.

Les revenus tirés des exportations et des licences d'exploitation de la munificence des eaux micronésiennes et de sa vaste zone économique exclusive sont de loin la plus grande contribution au budget de l'État, juste après l'aide étrangère. Les fonds de pêche sont également une ressource vitale pour la quasi-totalité des pays insulaires du Pacifique. Une approche coopérative des États côtiers et des nations pratiquant la pêche hauturière est essentielle pour la conservation et la gestion durables des ressources, puisque nous savons maintenant qu'elles ne sont pas inépuisables.

Les États fédérés de Micronésie se félicitent donc de l'entrée en vigueur de la Convention sur la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs du Pacifique Centre et Ouest, établie conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Nous en appelons à tous les États et entités qui ont pris part au processus de rédaction de la Convention sur la conservation et la gestion pour qu'ils accordent la plus haute priorité à la pleine coopération dans la mise en œuvre de ses dispositions.

Je voudrais qu'il soit pris acte des préoccupations croissantes de mon pays face à la pratique du chalutage en haute mer. La région du Pacifique contient littéralement des milliers de monts sous-marins qui, selon les scientifiques, disposent d'une biodiversité extrêmement riche et qui recèlent une immense valeur potentielle pour les générations futures. Pourtant, par manque de clairvoyance, trop de personnes pêchent au chalut en haute mer, ignorantes et négligentes des dégâts qu'elles causent aux fonds marins.

Il est nécessaire d'améliorer et de coordonner la recherche scientifique sur l'identification et la gestion des risques qui menacent la biodiversité et l'environnement de la haute mer. Nous avons besoin d'élargir nos connaissances, actuellement insuffisantes, de ces habitats marins irremplaçables et de veiller à ce qu'ils soient gérés de manière durable. En attendant, étant donné le risque que présentent les pratiques actuelles, nous exhortons la communauté internationale à imposer un moratoire sur le chalutage en haute mer et à le respecter.

Malgré la prolongation en 2001 des délais fixés par les parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer pour une délimitation du plateau continental, la Micronésie et bon nombre de petits États insulaires en développement restent confrontés à des difficultés persistantes pour remplir leurs obligations à cet égard. Le problème est dû à l'absence de ressources financières et de compétences scientifiques et techniques nécessaires pour recueillir et collationner des données scientifiques très complexes. Sans une assistance bien ciblée des pays donateurs, des pays comme la Micronésie auront énormément de mal à présenter les documents exigés sur les limites du plateau continental, malgré la prolongation des délais.

En tant que voisins et insulaires, nous sommes attristés par l'incapacité du peuple de la République

des Îles Marshall à obtenir au bout d'une cinquantaine d'années l'intégralité des dommages résultant des décès, des maladies et des destructions qu'ils ont subis à cause des essais d'armes nucléaires. Des documents qui ont récemment été rendus publics indiquent clairement que les premiers règlements n'étaient pas fondés sur ce qu'ont vraiment subi les habitants des Îles Marshall ainsi que les autres populations de l'ancien territoire sous tutelle. Nous nous joignons aux autres Membres pour demander aux États-Unis de faire pleinement face à leurs responsabilités.

La Micronésie voudrait de nouveau cette année exprimer son soutien aux réformes de l'ONU, en particulier à la réforme du Conseil de sécurité et à l'inclusion de notre voisin le Japon parmi ses membres permanents. Nous sommes de plus en plus préoccupés par l'absence de progrès dans ce domaine important.

Pour terminer, je voudrais évoquer la question de la sécurité dans la région du Pacifique. Notre Président a partagé une préoccupation commune avec les autres dirigeants lors de la récente réunion annuelle du Forum des îles du Pacifique à Apia (Samoa), préoccupation selon laquelle vu l'attention mondiale accordée aux problèmes relatifs à la sécurité mondiale, les nations des îles du Pacifique n'ont plus qu'à compter sur leurs propres moyens pour lutter contre la criminalité organisée et le terrorisme. Nous œuvrons inlassablement pour surmonter nos vulnérabilités dans ces domaines, mais j'aimerais simplement faire savoir que le reste du monde, surtout le Nord, ne sert pas ses propres intérêts lorsqu'il ne tient pas compte de la possibilité que les criminels et les terroristes exploitent notre vaste région. Outre l'aide publique au développement traditionnelle, nous avons besoin d'une aide ciblée dans notre région.

Une fois de plus, nous avons eu une occasion on ne peut plus précieuse de prendre la parole devant l'Assemblée générale. La nécessité de cette Organisation ne s'est jamais fait autant ressentir. Au fur et à mesure que les années passent, il semble que l'importance et la pertinence de la Charte ne font qu'augmenter. En cette époque difficile, en Micronésie, nous avons décidé de ne pas nous laisser abattre, mais au contraire, de nous reconforter de ce que nous, les nations réunies ici, puissions ensemble construire non pas un monde simplement meilleur mais un monde qui sera digne d'être légué aux générations futures.

Le Président : Je donne à présent la parole à S. E. M. Nagoum Yamassoum, Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères et de l'intégration africaine de la République du Tchad.

M. Yamassoum (Tchad) : Qu'il me soit tout d'abord permis, au nom des membres de la délégation tchadienne et en mon nom propre, de vous adresser, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de notre auguste Assemblée. Cette élection constitue un grand hommage rendu à la fois à notre sous-région de l'Afrique centrale et à votre pays, la République gabonaise sœur. C'est aussi une marque de reconnaissance de vos qualités d'homme d'État et un gage de succès pour nos travaux. Mes remerciements et félicitations vont également à l'endroit de votre prédécesseur, et de son équipe dont le dévouement et l'ardeur à la tâche ont permis de réaliser un travail immense et apprécié de tous, et ce, dans un contexte particulièrement tendu, marqué par les débats houleux autour de la crise iraquienne.

Je voudrais enfin rendre un hommage particulier et mérité au Secrétaire général de notre Organisation, notre frère Kofi Annan, dont l'engagement et les efforts incessants pour l'instauration d'une paix et d'un développement durables dans le monde sont à saluer. Il peut compter sur le soutien du Tchad pour toutes les initiatives qu'il ne cesse de prendre avec courage et opiniâtreté, particulièrement pour faire face aux problèmes et conflits africains, contribuant ainsi à redonner de la crédibilité à notre Organisation.

Il y a un an, lorsque nous intervenions devant cette auguste Assemblée pour réaffirmer l'engagement de notre pays pour la défense des grandes causes de l'humanité, nous avons saisi l'occasion pour condamner le terrorisme et toutes les formes de violence aveugle et d'intolérance qui pourraient conduire notre planète à la dérive. Nous rappelions alors que nos États devaient se conformer à la Charte des Nations Unies lorsqu'ils étaient amenés à réagir contre les actes de nature terroriste ou considérés comme tels, qui constitueraient une menace contre la paix et la sécurité internationales. Nous réitérons ces appels et en appelons à la responsabilité de nos États quant à la nécessité d'agir de façon concertée pour endiguer dans toutes leurs dimensions les principaux fléaux qui menacent si dangereusement l'espèce humaine, tant dans son être que dans son environnement économique et social.

Pour ce qui concerne la lutte de notre pays contre le terrorisme, le Gouvernement tchadien collabore activement avec les institutions qualifiées de l'Organisation des Nations Unies, et ce, en application de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, afin de renforcer ses capacités nationales de prévention et de lutte contre ce fléau.

L'année qui s'écoule aura été pour le Tchad, mon pays, comme pour beaucoup de pays d'Afrique et d'ailleurs, celle de graves préoccupations face aux conflits armés qui sévissent partout, prenant en otage les paisibles populations, déstabilisant nos États et remettant en cause sans cesse les efforts consentis pour asseoir les institutions démocratiques ou favoriser le progrès économique et social.

Retenons néanmoins, que les réalisations au titre du programme pour lequel le Président de la République du Tchad, S. E. Idriss Deby, a été réélu pour un second mandat s'effectuent, malgré les difficultés, à un rythme tout à fait maîtrisé. Ce programme, qui cadre parfaitement avec les Objectifs du Millénaire pour le développement, vise à créer, au moyen de la bonne gouvernance, les conditions propices au renforcement de la paix et de la stabilité du pays, afin notamment de promouvoir l'éducation et la santé pour toutes les couches sociales; de favoriser particulièrement l'emploi des jeunes et des femmes; et de constituer une véritable synergie des forces et compétences issues des différentes composantes nationales, en vue d'assurer de manière efficace, la lutte contre la pauvreté, les grandes endémies dont le VIH/sida et le paludisme. Ce programme, rappelons-le, qui a inscrit dans ses lignes en lettres capitales la lutte contre l'ignorance et l'analphabétisme, repose sur les concepts d'importance majeure que sont la paix, la sécurité et la justice sans lesquels il n'est point possible d'édifier une société où les valeurs universelles, comme la démocratie et le respect des droits humains, seraient garanties.

En outre, le besoin d'adaptation de nos lois aux réalités nationales et au contexte international s'est imposé à notre représentation nationale qui a dû engager le 26 mai 2004 une procédure de modification de certaines dispositions de la Loi fondamentale adoptée par référendum le 31 mai 1996. Cette procédure qui vise à rendre compatible la Constitution avec les exigences de la démocratie et des libertés fondamentales est en conformité avec les dispositions

finale de la Constitution elle-même qui en autorisent la révision.

Dans ce contexte de mondialisation des économies, où les règles du jeu sont sans cesse subverties du fait notamment de la pratique des subventions des productions agricoles à laquelle se livrent les États les plus puissants au détriment des agriculteurs des pays pauvres, toutes les tentatives de résolution des problèmes de développement ne peuvent aboutir à de résultats probants. L'application même rigoureuse par nos États des mesures d'ajustement structurel reste lourdement hypothéquée par la double pesanteur de la dette extérieure et de la complexité des difficultés sociales. Celles-ci ôtent toute possibilité d'action au profit de la croissance des économies des pays en voie de développement.

Pendant que, exception faite des ressources pétrolières, nous assistons à la baisse tendancielle des recettes d'exportation due aux fluctuations des prix des produits de base sur les marchés internationaux et que les pertes occasionnées essentiellement par la politique des subventions ne cessent de s'accroître, les engagements pris par les États lors des nombreux forums consacrés aux questions de développement tardent à se manifester au profit des économies des pays les moins avancés.

Et c'est donc le lieu de relever l'initiative prise en faveur du coton, dont l'objectif consiste à obtenir la réparation du préjudice causé par lesdites subventions au détriment des économies des pays africains producteurs de cette fibre. Il apparaît de plus en plus urgent de faire respecter les lois de la concurrence que les États considérés comme les principaux précurseurs et défenseurs de l'économie libérale s'emploient eux-mêmes à fouler aux pieds.

Et comme si cela ne suffisait pas, en plus des difficultés inhérentes à l'environnement économique international, les mêmes agriculteurs font face aujourd'hui à une menace d'une toute autre ampleur : l'invasion des criquets pèlerins qui fait planer le spectre de la famine sur l'ensemble des pays sahélo-sahariens. Le Tchad, mon pays, se trouve être une zone de reproduction naturelle des acridiens, de même qu'il est réputé être un lieu de transit des essaims dans leurs pérégrinations.

La situation est des plus inquiétantes car, pour comble de malheurs, les zones exposées à l'invasion des criquets sont aussi celles qui abritent aujourd'hui

les réfugiés soudanais. Certes, des mesures appropriées prises par nos pays, grâce à l'assistance de nos partenaires, ont permis de maîtriser la progression des premiers essaims. Mais la menace n'est pas écartée pour autant.

Aussi, au risque d'avoir à gérer une catastrophe humanitaire qui résulterait de la destruction des cultures vivrières par les criquets, il importe de mobiliser, pendant qu'il est encore temps, les ressources financières, les moyens techniques et matériels nécessaires en vue d'enrayer ce fléau. En remerciant les pays et organisations internationales qui ont porté secours à mon pays, je saisis cette occasion pour renouveler l'appel de mon gouvernement à l'adresse de la communauté internationale pour une action vigoureuse contre la menace des criquets pèlerins. Les réponses à cet appel serviront à mettre en place des structures adéquates pour des actions préventives.

Parlant de calamités naturelles, je ne saurais m'empêcher d'évoquer les conséquences des dépressions tropicales qui provoquent des dégâts importants et ont fait ces dernières semaines des milliers de victimes parmi les populations des îles des Caraïbes. Tout en exprimant ma sympathie aux populations de ces pays, je prie les nations les plus nanties de bien vouloir leur apporter l'assistance dont elles ont besoin pour se remettre de ce désastre.

Outre ces calamités naturelles, les conflits armés ont aussi leur part de responsabilité dans l'aggravation des crises sociales dont souffrent nos populations. L'année 2004 aura été, à cet égard, d'une intense activité diplomatique, pour mon pays et pour notre Organisation, en raison notamment de la situation humanitaire et sécuritaire qui prévaut aux frontières communes du Tchad et du Soudan. Cette situation, qui résulte du conflit opposant les rebelles du Darfour au Gouvernement central de Khartoum, préoccupe sérieusement les autorités de mon pays. L'ampleur des hostilités et la violence des exactions perpétrées à l'encontre des populations civiles par les différentes parties en conflit ont provoqué un afflux massif et continu de réfugiés soudanais vers les régions de l'est et du nord-est du Tchad. Cet afflux n'est pas sans conséquences aussi bien pour nos populations que pour l'environnement dont l'équilibre des écosystèmes était déjà précaire, car fragilisé par l'aridité des sols et du climat.

Le Président de la République du Tchad a perçu très tôt les conséquences du conflit et pris l'engagement d'aider les frères soudanais à y trouver une solution pacifique en offrant sa médiation. Aussi a-t-il personnellement initié le processus des négociations intersoudanaises sur le conflit du Darfour avec la signature de l'Accord d'Abéché du 3 septembre 2003. Ce processus s'est poursuivi avec les Accords de N'Djaména du 8 avril 2004 sur le cessez-le-feu humanitaire et avec celui du 25 avril de la même année sur la commission mixte devant servir de cadre de négociations pour un règlement global et définitif du conflit.

C'est dire que nous ne pouvons demeurer indifférents face au drame que vivent les populations du Darfour. Il est en effet de notre devoir, plus que celui de tout autre pays, d'aider nos frères du Soudan à se réconcilier. Et nous n'avons ménagé aucun effort pour aider le Président Oumar Hassan El Béchir et son gouvernement, dans le respect de la souveraineté de leur pays, à résoudre le conflit.

Nous avons pris ainsi le risque de nous exposer aux critiques des mouvements de rébellion qui nous taxaient de partialité à leur égard, ainsi qu'au mécontentement des populations tchadiennes apparentées à celles du Darfour. Ce qui illustre bien le contraire d'une désinformation assez répandue selon laquelle le Gouvernement tchadien soutiendrait une quelconque rébellion contre les autorités légitimes du Soudan avec lequel nous entretenons des liens d'amitiés et de coopération privilégiés dans tous les domaines. Nous ne cesserons jamais de remplir notre mission de médiation aux côtés de l'Union africaine pour convier nos frères soudanais à renoncer définitivement à la guerre pour privilégier le dialogue sincère afin de résoudre leur conflit.

Malgré les incertitudes nées récemment du fait du durcissement des positions, nous plaçons notre espoir dans les pourparlers d'Abuja sous l'égide de S. E. M. Obasanjo, Président de la République fédérale du Nigéria et Président en exercice de l'Union africaine. Nous pensons que l'adoption de la résolution 1564 (2004) du Conseil de sécurité, dont la pleine application par le Gouvernement soudanais est attendue afin de faciliter les conditions favorables au retour des populations, sera suivie de mesures d'accompagnement visant à amener les autres protagonistes de la crise du Darfour à adopter une approche constructive à la table des négociations. Et

nous espérons que la communauté internationale saura faire preuve de fermeté à l'égard des uns et des autres pour aider le processus de règlement politique de la crise de Darfour à évoluer vers son aboutissement heureux.

Dans cette dure épreuve que traversent les populations des régions frontalières du Tchad et du Soudan, la solidarité internationale n'a pas manqué de s'exprimer. Et je me dois, en retour, d'exprimer la gratitude du Gouvernement de la République du Tchad pour l'assistance multiforme dont il a bénéficié de la part de la communauté internationale et qui lui a permis de faire face aux besoins des réfugiés.

Je voudrais insister auprès des délégations ici présentes et auprès des organisations représentées à nos assises pour qu'elles transmettent aux autorités compétentes de leur pays ainsi qu'à leurs instances dirigeantes, l'appel pour le maintien ou le renouvellement de leur aide humanitaire en faveur des réfugiés, qu'il s'agisse de ceux du Soudan ou de ceux de la République centrafricaine que nous hébergeons dans le sud de notre pays.

Par cette même occasion, je voudrais solliciter le concours de la communauté pour qu'elle vienne en appui aux efforts des populations des régions d'accueil, non seulement pour garantir le séjour au réfugiés, mais aussi pour assurer la reconstruction de leurs structures socioéconomiques affectées par cet afflux inattendu des réfugiés. Le séjour prolongé de ceux-ci sur le sol tchadien comporte, si l'on n'y prend garde, des conséquences qui pourraient se révéler dangereuses pour notre sécurité.

En acceptant de se conformer à ses engagements librement consentis sur le plan international, le Tchad accueille les réfugiés et veille à leur sécurité. À long terme, l'appui de la communauté internationale, dont mon pays bénéficie, devra être orienté de manière à favoriser le retour volontaire dans les délais jugés courts et raisonnables, des réfugiés dans leur pays d'origine. De ce fait, l'assistance internationale aux réfugiés devra être conçue et conduite de manière à éviter de pérenniser la présence de ces derniers sur notre territoire.

Si nous oeuvrons de concert avec la communauté internationale pour soulager les peines des réfugiés sur notre sol, nous déclarons sans ambages que nous ne pouvons tolérer en aucune façon que le territoire tchadien puisse servir de base arrière pour des menées

subversives, des actes de terrorisme ou la conduite d'action hostile ou déstabilisatrice contre les institutions des pays d'origine des réfugiés. C'est donc avec toute la clarté qui caractérise notre position actuelle que le Gouvernement tchadien réagira à l'encontre des réfugiés qui s'aventureraient dans une telle entreprise.

La gravité de la situation humanitaire et sécuritaire née de la crise qui sévit au Darfour n'aura pas détourné pour autant l'attention de mon pays des autres préoccupations similaires du continent. Aussi, suivons-nous avec intérêt et beaucoup d'attention l'évolution des autres conflits qui se déroulent tant sur le continent africain que dans les autres parties du monde. Nous nous félicitons des efforts déployés dans le cadre de l'Union africaine et des Nations Unies pour leur trouver des solutions durables et exprimons notre disponibilité à apporter notre concours dans la mesure de nos possibilités. C'est ainsi que, répondant aux besoins exprimés par le Département des opérations de maintien de la paix, le Gouvernement tchadien a décidé de mettre à la disposition de l'ONU un contingent de 150 hommes qualifiés.

En cette occasion solennelle, comment ne pas évoquer également cette situation d'injustice et non démocratique qui caractérise les structures de notre Organisation. Je voudrais ici rappeler avec force que mon pays reste attaché à la position commune africaine concernant la restructuration de l'ONU, y compris l'élargissement et la réforme du Conseil de sécurité, en vue d'y assurer une représentation équitable de toutes les régions du monde. Toutes les initiatives prises par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, au sujet de la réforme de l'ONU sont bien appréciées par mon pays qui accueillera avec intérêt les conclusions issues des différentes réflexions. L'objectif visé étant la revitalisation de l'ONU, toutes les suggestions devront tendre vers l'amélioration des performances des organes principaux et chercher à rendre plus opérationnels les fonds et programmes existants ou ceux qui viendraient à être créés.

À ces fins, mon pays s'attend à ce que soient pris en compte les points de vue et les préoccupations des États Membres ou groupes d'États sans cesse exprimés ou réitérés au cours de nos Assemblées. Le Tchad attend avec le même intérêt les résultats de l'étude sur la mondialisation, dont les caractéristiques et tendances actuelles sont loin de permettre aux pays à économies

faibles ou en transition de bénéficier des opportunités qu'elle offre.

Une autre injustice mérite d'être relevée, et je me fais le devoir d'appeler l'attention de notre Assemblée sur la question de l'exclusion de ses rangs, de l'importante communauté de 23 millions d'hommes et de femmes de la République de Chine sur Taiwan. Ces hommes, qui s'affirment de plus en plus dans les échanges économiques entre États et contribuent à la production des richesses de la planète, méritent d'être associés pleinement à la prise des décisions sur les sujets et domaines qui conditionnent leur vie et celle de l'humanité. L'ONU aura tout à gagner et rien à perdre de les voir participer activement aux débats sur les nombreux sujets de préoccupation internationale. Leur contribution enrichira sans doute les débats dans notre Assemblée et renforcera les capacités opérationnelles de nos institutions, fonds et programmes communs.

Parmi les douloureux héritages légués par les conflits armés, figurent les dépôts de munitions abandonnées et les engins non explosés enfouis, et plus particulièrement les mines antipersonnel. Évoquant le danger de ces mines terrestres, le Secrétaire général mentionnait dans un de ses messages que non seulement « ces armes abominables, enfouies par millions, attendent en silence de tuer ou de mutiler des femmes et des enfants innocents », mais leur « présence, ou même la crainte de la présence d'une seule mine terrestre peut empêcher la culture de tout un champ, priver un village entier de ses moyens de subsistance et, élever ainsi un obstacle supplémentaire sur la difficile route qui mène à la reconstruction et au développement ». Le Tchad participe activement aux préparatifs de la Conférence d'examen de la Convention d'Ottawa, qui aura lieu à Nairobi, et continue à agir en vue de l'élimination de toutes ces armes afin de faire de l'objectif « une Terre sans mines » une réalité.

Je voudrais donc saisir cette occasion pour remercier sans exception aucune, tous les États, toutes les institutions intergouvernementales et non gouvernementales, qui nous aident à élaborer et mettre en exécution les programmes de déminage humanitaire. Tout en les exhortant à continuer leur acte de générosité, je voudrais les solliciter davantage, pour qu'ils étendent leur assistance en faveur des rescapés parmi les victimes des mines terrestres, pour la conception et la mise en oeuvre des programmes d'activité, visant leur insertion socioprofessionnelle.

Par ailleurs, j'en appelle à tous les États Membres de l'ONU pour qu'ils s'associent à cette oeuvre humanitaire en adhérant à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines terrestres antipersonnel.

Le Président : Je donne à présent la parole à S. E. M. Mohamed Vall Ould Bellal, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la Mauritanie.

M. Ould Bellal (Mauritanie) (*parle en arabe*) : C'est un plaisir pour moi de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre pays ami, le Gabon, pour votre élection méritée à la présidence de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes convaincus que votre grande compétence et votre riche expérience garantiront le succès de nos travaux. Je voudrais également remercier votre prédécesseur, M. Julien Hunte, qui a dirigé avec compétence les travaux de la dernière session. J'aimerais aussi exprimer mes sincères félicitations à S. E. M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, ainsi qu'à l'ensemble de ses collaborateurs, pour les immenses efforts qu'ils ne cessent de déployer pour la réalisation des nobles idéaux de notre Organisation.

C'est le lieu d'exprimer notre grande satisfaction pour les actions entreprises depuis la dernière session de l'Assemblée générale, notamment le débat de haut niveau du Conseil économique et social, tenu à New York en juin, sur la mobilisation des ressources et les conditions à réunir pour éliminer la pauvreté dans le cadre de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Mon pays a eu le privilège d'accueillir, en avril dernier, l'atelier préparatoire au niveau de la sous-région qui a réuni les départements ministériels, les partenaires internationaux et les organisations de la société civile de la région.

Nous saluons les efforts relatifs à la définition des priorités et mesures nécessaires à la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence de Monterrey sur le financement du développement et des décisions du Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable, ainsi que les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il m'importe de noter ici que ces objectifs demeureront hors de notre portée, si des efforts conjugués au niveau du Groupe des Huit et des autres pays industrialisés ne sont pas déployés pour octroyer davantage d'aide et de soutien

aux pays en développement. À ce titre, je voudrais également réaffirmer l'appui de mon pays à la Déclaration de New York sur l'Action contre la faim et la pauvreté.

La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, la sécurité et la stabilité demeure intimement liée au règlement efficace du problème de la violence et du terrorisme. Le terrorisme revêt un caractère global et la lutte contre ce fléau doit nécessairement l'être aussi. Ce combat doit également s'appuyer sur une vision intellectuelle et culturelle fondée sur la complémentarité entre les civilisations, et sur le rejet absolu du recours à l'affrontement entre les pays.

Nous ne devons non plus perdre de vue l'impact du déséquilibre injuste dans le niveau de développement entre les pays riches et les pays pauvres, car la pauvreté et le sous-développement social, scientifique et technologique constituent l'une des premières causes de tension, de violence et d'extrémisme. La montée du terrorisme, et la terreur et la destruction qu'il entraîne, impose à la communauté internationale de mener un dialogue plus étroit et de coordonner davantage ses efforts concertés pour lutter contre les dangers que cette menace fait peser sur l'humanité tout entière.

Mon pays, la Mauritanie, condamne fermement le terrorisme sous toutes ses formes et toutes ses manifestations, y compris la prise et l'assassinat d'otages, et réaffirme son engagement à lutter contre ce phénomène étranger à notre société et à nos valeurs islamiques sacrées, qui réprouvent la violence et l'extrémisme, et appellent au dialogue, à la compréhension, à la tolérance et à l'acceptation de l'autre.

Il est clair que l'échec répété de la communauté internationale à respecter ses engagements relatifs à l'instauration de la paix globale, juste et durable au Moyen-Orient et à l'établissement d'un État palestinien indépendant, vivant aux côtés d'Israël, demeurent la première cause d'insécurité et d'instabilité dans la région et de la montée de l'extrémisme et de la violence dont nous souffrons tous. C'est pourquoi, il est grand temps que la communauté internationale, représentée par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale et par l'ensemble des institutions régionales et internationales, dont le Quatuor, unisse ses efforts en vue d'instaurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient,

qui n'a que trop souffert, et avec lui le reste du monde, des effets destructeurs de la guerre.

Il est grand temps que nous mettions en œuvre l'Initiative de paix arabe en vertu de laquelle les pays arabes garantissent à Israël une paix globale et des relations normales prometteuses en échange du retrait total des territoires palestiniens, syriens et libanais jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, de l'établissement d'un État palestinien indépendant avec pour capitale la partie est d'Al Qods et d'une solution juste et consensuelle de la question des réfugiés. Il est évident qu'il n'y a pas de voie à la réalisation de ce noble objectif en dehors de la redynamisation du processus de paix et de la reprise des négociations dans tous ses volets, conformément au cadre de référence de Madrid, au principe de l'échange de la terre contre la paix, à la Feuille de route et aux résolutions pertinentes de l'ONU.

Nous suivons avec intérêt l'évolution de la situation en Iraq et réaffirmons notre attachement à son unité, à son intégrité territoriale, à sa souveraineté, à son indépendance et à la non-ingérence dans ses affaires intérieures. Mon pays réaffirme également son soutien au peuple frère iraquien, à son Conseil national de transition et à son gouvernement provisoire dans leurs efforts visant à surmonter les difficultés qui entravent leurs aspirations à la sécurité, à la stabilité et à la mise en place des institutions de l'État.

Nous suivons avec le même intérêt l'évolution de la situation au Darfour. Nous saluons à cet égard les efforts louables que déploie le Gouvernement soudanais en collaboration avec l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'ONU en vue de trouver des solutions aux volets humanitaire, sécuritaire et politique de la crise. Nous demandons aux acteurs régionaux et internationaux d'appuyer ces efforts et d'accorder au Gouvernement soudanais le temps nécessaire pour lui permettre d'honorer ses engagements loin des menaces d'intervention armée, d'imposition de sanctions et de toute propagande tendancieuse visant à donner au problème du Darfour un caractère ethnique ou racial. À cet égard, je me félicite des résultats positifs enregistrés à l'issue des négociations de paix d'Abuja et de N'Djamena parrainées par l'Union africaine. J'encourage toutes les parties à poursuivre le dialogue et les négociations car c'est la seule façon de résoudre cette crise.

S'agissant du Sahara occidental, la Mauritanie soutient les efforts déployés par l'ONU et par son Secrétaire général en vue de trouver un règlement définitif garantissant la stabilité dans la région et bénéficiant de l'accord de toutes les parties.

Mon pays est fermement déterminé à contribuer aux relations de coopération et de solidarité dans le cadre de notre intégration régionale. Nous sommes également profondément convaincus de la nécessité de l'Union du Maghreb arabe, qui reste une option stratégique et un projet ambitieux pour que les peuples de la région puissent instaurer une complémentarité et une solidarité accrues. Mon pays cherche à approfondir le dialogue, la compréhension et les relations culturelles entre les civilisations par le biais du dialogue cinq plus cinq et du processus de Barcelone.

À l'échelle de notre continent africain, nous nous félicitons de la solidarité et de la complémentarité manifestées dans le cadre de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal et des relations bilatérales fraternelles et amicales avec les pays de l'Afrique de l'Ouest. Mon pays se félicite également des décisions adoptées récemment par les institutions et organismes de l'Union africaine, en particulier la constitution d'un Parlement africain et d'un Conseil de paix et de sécurité qui constitueront un cadre qui permettra de surmonter toutes les difficultés actuelles.

Au plan international, la Mauritanie réaffirme son appui à la République populaire de Chine, en tant que représentant unique et légal du peuple chinois, et salue à cet égard les efforts que déploie le Gouvernement chinois en vue de sa réunification par des moyens pacifiques.

Mon pays a l'honneur de présider la présente session du Conseil de la Ligue des États arabes au niveau des Ministres des affaires étrangères. Je tiens à souligner que le Sommet arabe de Tunis a réaffirmé la volonté de tous les États arabes de poursuivre le processus de réforme par le renforcement de la démocratie, l'élargissement de la participation politique, le respect des droits de l'homme et la promotion de la femme, étant entendu que cette évolution doit être progressive, graduelle, non imposée de l'extérieur et adaptée aux traditions socioculturelles spécifiques des États de la région.

La Mauritanie poursuit ses efforts dans cette direction sous la conduite du Président de la

République, S. E. M. Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, et continue d'œuvrer pour l'instauration de l'état de droit, de la bonne gouvernance et de la démocratie pluraliste en faveur des droits de l'homme, de la liberté d'expression et des libertés générales et personnelles.

Au plan socioéconomique, nous avons adopté de nouvelles lois importantes, comme par exemple des lois sur le travail et le trafic des êtres humains, et mis en œuvre des réformes en profondeur qui nous permettraient de faire des progrès considérables pour moderniser l'administration publique en vue d'en améliorer les prestations, de libéraliser l'initiative privée, de promouvoir l'investissement et d'assurer des services de base à nos citoyens, tels que l'éducation, la santé et l'eau potable.

La Charte des Nations Unies reflète les aspirations communes des peuples du monde à réaliser leurs objectifs fondamentaux de développement et de garantie de la paix et de la sécurité internationales. Il est clair que les transformations profondes survenant sur la scène internationale exigent une révision des structures de l'ONU en faveur de l'élargissement du système de représentation au sein du Conseil de sécurité, pour l'ouvrir à des régions essentielles, telles que l'Afrique et l'Amérique latine, et à des groupes importants tels que le Groupe des États arabes, ainsi que les grands pays industrialisés qui apportent une contribution substantielle à l'Organisation, tels que la République fédérale d'Allemagne et le Japon, et ce, afin de tenir compte des changements en cours et de permettre au Conseil ainsi restructuré de refléter au mieux les réalités et la diversité du monde contemporain.

Nous formons le vœu sincère de voir se conjuguer les efforts de la communauté internationale pour la consolidation de la solidarité internationale afin d'instaurer un nouvel ordre international juste et plus équitable préservant la paix et la sécurité et assurant à chacun une vie libre dans la dignité.

Le Président : Je donne à présent la parole à S. E. M. Ali Saïd Abdella, Ministre des affaires étrangères de l'Érythrée.

M. Abdella (Érythrée) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter, Monsieur, de votre élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa présente session. Du fait des contraintes de temps, je ferai abstraction des remerciements et hommages que

j'aurais souhaité exprimer pour passer directement à des questions d'une importance vitale pour mon pays, pour la région de la corne de l'Afrique et, par extension, pour tous les États Membres.

Bien entendu, mon gouvernement reconnaît et apprécie à leur juste valeur les contributions essentielles de la communauté internationale, de l'ONU notamment, à la promotion de la paix au lendemain de la guerre que l'Éthiopie avait déclarée à mon pays, se servant de Badme comme d'un prétexte à une invasion.

L'Accord de paix d'Alger, signé par les deux parties en décembre 2000, a été rédigé sous les auspices des États-Unis, de l'Union européenne, de l'Union africaine et de l'Algérie, entre autres. En outre, la communauté internationale a dépensé jusqu'à ce jour plus de 700 millions de dollars pour subvenir aux besoins de la force de maintien de la paix. Plus de 37 pays ont fourni du personnel militaire, qui travaille dans la MINUEE à divers titres. Nous leur en sommes reconnaissants.

Mais, bien que nous nous félicitons de ces précieuses contributions, nous nous devons d'exprimer, en toute franchise, notre regret et notre consternation face à l'absence d'action résolue de la part de la communauté internationale en cette période critique où l'ensemble du processus est sur le point de s'écrouler. Si la communauté internationale avait honoré ses obligations et suivi tout le processus avec le sérieux qui s'impose, la frontière aurait été démarquée depuis longtemps. Aujourd'hui aurait pu être pour nos peuples le moment de célébrer, depuis cette tribune, le succès retentissant de l'action de l'Organisation des Nations Unies en matière de maintien de la paix. Mais au contraire, le spectre de la guerre plane une fois de plus sur mon pays, à cause de l'intransigeance de l'Éthiopie et de l'acquiescement des grandes puissances face aux violations du droit international par l'Éthiopie.

Qu'il me soit permis de rappeler certains des principes les plus saillants de l'Accord de paix d'Alger (A/55/686, annexe).

Tout d'abord, s'agissant de la création et des pouvoirs de la Commission d'arbitrage, l'article 4.2 de l'Accord prévoit que :

« Les parties décident qu'une commission neutre de tracé des frontières sera constituée, qui sera composée de cinq membres et dont le

mandat consistera à tracer et à aborner la frontière établie sur la base des traités coloniaux pertinents (1900, 1902 et 1908) et du droit international applicable en la matière. La Commission ne sera pas habilitée à prendre des décisions *ex aequo et bono*. »

Deuxièmement, en ce qui concerne la nature définitive et contraignante de la décision, l'article 4.15 dispose que :

« Les parties conviennent que les décisions de la Commission concernant le tracé et l'abornement de la frontière seront définitives et contraignantes. Chaque partie respectera la frontière ainsi délimitée, ainsi que l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'autre partie. »

Troisièmement, s'agissant des sanctions qui doivent être prises contre la partie commettant les violations, le paragraphe 14 de l'Accord de cessation des hostilités (S/2000/601, annexe) dispose que :

« L'OUA et les Nations Unies s'engagent à garantir le respect de cet engagement des deux parties, jusqu'à la détermination de leur frontière commune ... Cette garantie comprend :

a) Les mesures à prendre par la communauté internationale, y compris des mesures appropriées du Conseil de sécurité en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, au cas où l'une ou l'autre des parties violerait cet engagement ». (S/2000/601, annexe)

Cela fait à présent plus de deux ans que la Commission du tracé de la frontière a annoncé sa décision sur la base de l'Accord de paix d'Alger. Cette décision juridique arrive après 15 mois de procès, après les nombreux échanges de mémoires, et après deux semaines d'audiences. La décision est définitive et contraignante, en vertu de l'Accord de paix susmentionné. En outre, la décision repose sur le principe fondamental africain de l'inviolabilité des frontières héritées de la colonisation, que nous n'avons pas tracées, mais que nous ne pouvons que respecter si nous ne souhaitons pas ouvrir la boîte de Pandore et sombrer dans un cycle sans fin de conflits frontaliers sanglants.

Mon gouvernement a accepté en toute bonne foi la décision de la Commission du tracé de la frontière, pas parce qu'elle a remporté le litige, mais parce que

nous sommes fermement convaincus que la seule façon de parvenir à une paix durable est de respecter l'état de droit et l'intégrité de la décision d'arbitrage. C'est pourquoi mon gouvernement a pleinement coopéré et continue de coopérer sans réserve avec la Commission du tracé de la frontière pour appliquer toutes ses décisions relatives à la délimitation des frontières et toutes ses instructions relatives à la démarcation.

L'Éthiopie, par ailleurs, a catégoriquement rejeté la décision de la Commission du tracé de la frontière. Dans une lettre adressée au Conseil de sécurité le 19 septembre de l'an dernier, le Premier Ministre éthiopien a déclaré que les travaux de la Commission étaient « en crise terminale ». Le Premier Ministre a rejeté la décision de la Commission du tracé de la frontière, la considérant illégale, injuste et irresponsable, et a demandé au Conseil de sécurité de créer un mécanisme alternatif pour démarquer les secteurs contestés de la frontière.

L'Éthiopie, bien sûr, n'a aucune raison que ce soit de rejeter la décision de la Commission du tracé de la frontière. Indépendamment des obligations qui lui incombent au titre des traités, le fait est que l'Éthiopie a acquis, comme elle l'admet elle-même, des territoires supplémentaires qui ne lui ont jamais appartenu. Telles ont été les paroles du Premier Ministre, du Ministre des affaires étrangères et du Conseil des ministres le 13 avril 2002, lorsque la Commission du tracé de la frontière a annoncé sa décision.

C'est après mûre réflexion que l'Éthiopie a opposé son rejet tardif et calculé de la décision. L'Éthiopie a d'abord prudemment tâté le terrain, puis a pris de l'assurance et de l'audace lorsqu'elle a réalisé qu'elle pouvait rejeter la décision impunément. La lettre du Premier Ministre informant le Conseil de sécurité que l'Éthiopie rejetait totalement la décision de la Commission de tracé des frontières a été rédigée 16 mois après que la décision a été rendue. Dans un sens, le rejet éthiopien est davantage lié au comportement de la communauté internationale qu'à un quelconque problème inhérent à la décision elle-même.

Certaines sympathies et les signes d'approbation de certains pays et de certaines missions étrangères en Éthiopie ont joué un rôle important et ont encouragé l'Éthiopie dans son refus.

Les arguments et les excuses actuellement avancés par l'Éthiopie quant à la nécessité de tenir

compte des réalités géographiques humaines et physiques et de fausses préoccupations relatives au déplacement de populations ou à la division de villages et d'habitations sont tellement fallacieux qu'ils ne méritent même pas d'être débattus. La base juridique de la délimitation de la frontière est sans équivoque, et l'Éthiopie ne saurait introduire de nouveaux éléments après coup. Qui plus est, les frontières en Afrique, et d'ailleurs ailleurs dans le monde, ne suivent pas toujours le cours naturel des rivières ou le tracé des ravins pour exclure des villages contigus s'étalant de part et d'autre de la frontière entre deux pays.

Dans le cas de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie, en 1998, l'Éthiopie a expulsé 14 500 Érythréens qui habitaient 39 villages sur le secteur oriental de la ligne de Badme depuis les années 20. Voilà plusieurs années que ces personnes habitent des camps de fortune dans l'ouest de l'Érythrée, et 58 000 autres Érythréens sont toujours déplacés, car l'Éthiopie continue d'occuper nos territoires souverains. Dans l'ensemble, c'est plus de 90 000 Érythréens et Éthiopiens d'origine érythréenne qui ont été chassés d'Éthiopie en 1998 car le Premier Ministre éthiopien a déclaré que « l'Éthiopie est en droit d'expulser tout citoyen étranger si elle n'aime pas la couleur de ses yeux ». Comment l'Éthiopie peut-elle à présent invoquer l'éventuel déplacement de quelques milliers d'habitants pour empêcher la démarcation de la frontière et mettre en péril la paix régionale?

Malgré les violations de l'Accord de paix commises par l'Éthiopie, certaines grandes puissances de la communauté internationale n'ont pris aucune mesure crédible pour persuader l'Éthiopie de respecter la primauté du droit et de respecter les obligations qu'elle a souscrites par traité. Bien au contraire, l'Éthiopie continue de recevoir un appui humanitaire, économique et militaire massif de la part de grandes puissances. Si des sanctions économiques complètes ne s'imposaient peut-être pas, l'annulation de la dette, un appui budgétaire et d'autres injections substantielles d'aide économique et humanitaire dont a bénéficié l'Éthiopie n'ont pas eu pour corollaire un comportement positif dans le processus de paix. Donc, en ce qui concerne l'Érythrée, le problème n'est pas tant l'attitude de mauvaise foi dont fait preuve l'Éthiopie dans le litige frontalier, mais le silence et l'acquiescement de la communauté internationale devant ces violations, qui, à leur tour, encouragent l'Éthiopie dans son intransigeance.

Il est regrettable que le Secrétariat de l'ONU et certaines puissances aient introduit, et continuent de soulever, des questions périphériques, au lieu de prendre des mesures concrètes pour faire avancer le processus de paix. De telles notions sont non seulement hors du champ des Accords d'Alger, mais auraient même pour effet, si elles se concrétisaient, de subvertir le processus de paix et de le faire dérailler, et d'alimenter considérablement la tension et le conflit. Je fais référence ici aux questions liées de l'Envoyé spécial du Secrétaire général et du « dialogue » pour renégocier la décision définitive et contraignante de la Commission du tracé de la frontière.

Je tiens à souligner que la nomination de l'Envoyé spécial n'est intervenue que quelques semaines après le rejet officiel par l'Éthiopie de la décision de la Commission du tracé de la frontière, accompagné d'une demande que le Conseil de sécurité crée un nouveau mécanisme. Mon gouvernement ne comprenait ni les avantages ni les raisons de cette initiative, mais ne l'a pas rejetée d'emblée. Nous avons demandé, par le biais de différentes communications, des précisions claires sur le mandat et les fonctions de l'Envoyé spécial, tout en soulignant que nous ne saurions en aucun cas envisager de renégocier la décision sous quelque forme que ce soit. Malheureusement, nos efforts n'ont pas abouti et le manque de clarté dans les réponses que nous avons reçues n'a fait que renforcer nos soupçons de départ. Mon gouvernement a donc informé le Secrétaire général qu'il considérait la question d'un Envoyé spécial, qui a éclipsé la question fondamentale depuis près d'un an, comme étant un chapitre clos et appelé le Secrétaire général à ramener l'attention internationale sur la violation par l'Éthiopie de l'Accord d'Alger et de la primauté du droit.

Dans la même veine, la question d'un dialogue bilatéral avec l'Éthiopie ne doit être envisagée et ne peut être comprise que dans son véritable contexte. L'Érythrée n'oppose aucun obstacle à l'idée de normaliser pleinement ses relations avec l'Éthiopie pour en faire des relations de bon voisinage. Nous sommes voisins et notre vocation est de vivre ensemble et dans l'harmonie. Mais nous ne pouvons pas mettre la charrue avant les bœufs et débattre de questions économiques et liées à la sécurité, ou d'autres questions relatives à la coopération, tandis que l'Éthiopie occupe notre terre par la force en violation de l'Accord d'Alger et de la décision de la

Commission du tracé de la frontière. En effet, l'Érythrée n'aura pas besoin des bons offices d'un intermédiaire pour reprendre des liens bilatéraux normaux avec l'Éthiopie une fois que la question cruciale de la frontière aura été réglée légalement et de façon pacifique. Je dois souligner que la question de la frontière ne saurait être le sujet d'un dialogue stérile comme le souhaite l'Éthiopie. Ceci est juridiquement indéfendable et impossible d'un point de vue pratique.

Le coût de l'inaction de la communauté internationale pour la paix et la stabilité régionales sera énorme, et mon gouvernement espère sincèrement que l'indifférence que nous avons vue au cours des deux dernières années sera rectifiée à temps. L'Érythrée a fait preuve d'un maximum de patience et de retenue, même si ses territoires souverains restent occupés par la force. Mais la patience a des limites, surtout lorsque l'on sait que le fardeau humanitaire est particulièrement lourd et que la situation dans ce domaine a déjà duré bien trop longtemps. Plus de 60 000 de nos citoyens continuent de vivre dans des camps de fortune et sont dans l'incapacité de rentrer dans leurs villages d'origine.

Dans son intervention devant l'Assemblée générale le 21 septembre 2004, le Secrétaire général a lancé un appel passionné au respect de l'état de droit au niveau national comme à l'étranger. Le peuple et le Gouvernement érythréens souhaitent le remercier de cette déclaration, à laquelle ils souscrivent entièrement, sans la moindre réserve. Les Érythréens sont encore victimes d'une violation de l'état de droit à la suite du rejet par l'Éthiopie, en toute impunité, de la décision définitive et contraignante d'une commission d'arbitrage approuvée par l'ONU et d'autres organisations, ainsi que par d'autres États.

En outre, les Érythréens conviennent tout à fait que l'état de droit commence chez soi, notamment au sein de l'ONU. N'oublions pas que l'application de la décision de la Commission était garantie par une obligation conventionnelle signée par le Secrétaire général au nom de l'ONU. Il est donc essentiel de noter que toute impasse dans le processus de démarcation est une impasse non pas entre l'Érythrée, qui a accepté la décision sans aucune réserve ou condition, et l'Éthiopie, qui l'a rejetée, mais entre l'Éthiopie et l'ONU, qui a garanti l'application et a prévu des sanctions, au titre du Chapitre VII de la Charte, à l'encontre de la partie qui refuserait de mettre en oeuvre la décision de la Commission.

L'ONU a le devoir de faire respecter la primauté du droit. Cette situation constitue une violation de l'état de droit et illustre l'échec collectif de l'ONU à faire appliquer la loi et à en inspirer le respect parmi tous les hommes et femmes. L'Éthiopie ne saurait être au-dessus de la loi; la protection de la loi ne devrait pas être refusée à l'Érythrée; l'ONU doit mettre en œuvre ses capacités d'application contraignante de la loi en s'acquittant de ses obligations conventionnelles.

Avant de terminer, j'aimerais présenter brièvement les vues de mon gouvernement sur d'autres problèmes régionaux. Mon gouvernement se félicite vivement des progrès réalisés au cours des derniers mois dans la promotion de la réconciliation et d'une paix durable en Somalie. Bien que nous soyons handicapés par la guerre que l'Éthiopie nous a imposée, nous avons continué à apporter des contributions modestes à un règlement durable et pacifique du problème interne de la Somalie. Notre approche a toujours été d'appuyer les Somaliens dans la recherche de leurs propres solutions et dans la prévention de la fragmentation et de la balkanisation de la Somalie, qui ont toujours été dues à l'action de forces externes plutôt qu'internes.

L'ampleur de la crise humanitaire au Soudan est si bien connue qu'il n'est pas nécessaire que je la rappelle ici. Mais tandis que la communauté internationale se concentre sur ce qui se passe actuellement dans le Darfour, l'on évoque rarement la vue d'ensemble de la déstabilisation régionale et des souffrances humaines incommensurables fomentées par le régime intégriste et extrémiste depuis près de 15 ans. De plus, les ramifications de la politique du Front national islamique, qui s'appuie sur une idéologie extrémiste, ne se limitent pas au Soudan, mais ont touché plusieurs pays voisins, dont le mien. Il est donc essentiel que les grandes puissances de la communauté internationale apprécient le problème à sa juste mesure et sur la base de tout ce qu'il laisse présager.

Pour terminer, j'aimerais réaffirmer la position de mon gouvernement sur le débat pertinent actuellement en cours à propos de la réforme du système des Nations Unies. Il nous apparaît clairement, et à plus forte raison à la lumière de notre expérience récente, que, malgré de nombreuses réussites, il reste des domaines où des lacunes majeures appellent des réformes et restructurations. Nous pensons aussi que les paramètres et priorités qui étaient pertinents à la création de l'ONU juste après la fin de la Deuxième Guerre

mondiale doivent être revus et corrigés en fonction des réalités d'aujourd'hui. En outre, la représentation au Conseil de sécurité doit satisfaire au critère de représentation régionale équitable et raisonnable, ainsi qu'à l'égalité souveraine des nations, comme le stipule la Charte des Nations Unies.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abdurrahman Mohamed Shalghem, Secrétaire du Comité général populaire pour les relations extérieures et la coopération internationale de la Jamahiriya arabe libyenne.

M. Shalghem (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : C'est un grand plaisir pour moi que de vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. Votre élection témoigne de la grandeur de notre continent africain.

Je suis heureux de prendre la parole devant l'Assemblée et de partager les points de vue de mon pays, la Libye, sur un certain nombre de sujets sérieux et délicats qui nous semblent importants pour l'action internationale collective et une coopération internationale accrue.

L'année dernière nous avons renoncé à notre droit de parole en faveur du Président de l'Union africaine dans l'espoir qu'il s'exprimerait au nom de l'Union tout entière. Il semble, cependant, que l'Union africaine n'a pas de poste de ministre des affaires étrangères et que les ministres des États membres se sont donc vus contraints de prendre la parole individuellement. Je suis donc obligé de prendre la parole à mon tour.

Tous les États reconnaissent aujourd'hui que les structures et règles de procédure actuelles des Nations Unies sont défectueuses et tous reconnaissent la nécessité d'une réforme. Avant de pouvoir parler de réforme au Moyen-Orient ou dans les anciennes républiques de l'Union Soviétique ou dans toute autre région du monde, il faudrait d'abord examiner la question de la réforme des Nations Unies. Avant de parler d'absence de démocratie dans le monde, il faut d'abord reconnaître que la démocratie fait défaut aux Nations Unies. De plus, dans la mesure où l'Assemblée générale est le parlement de tous les parlements et le Conseil de sécurité le gouvernement de tous les gouvernements, nous n'avons pas le droit de parler de démocratie et de réformes dans le monde tant que nous

n'aurons pas d'abord réformé la structure des Nations Unies.

Les 59 dernières années ont apporté la preuve que l'Assemblée générale n'est plus qu'un organe décoratif sans âme et que l'autorité est dans les mains du Conseil de sécurité, qui contrôle toutes les activités des Nations Unies. C'est donc la seule et unique autorité. Mon pays propose donc que, lors de la prochaine Assemblée générale, se tienne une réunion importante et décisive, à laquelle seraient invités à participer tous les dirigeants du monde. Nous annoncerions alors qu'à cette soixantième session, l'Assemblée générale se prononcera sur une réforme radicale des Nations Unies. Si Dieu le veut, le Président Muammar Al-Qadhafi, qui se rendrait pour la première fois à l'Assemblée générale, participera à cette session qui représentera un événement historique dans l'histoire des Nations Unies et verra une transformation du système injuste qui y prévaut actuellement.

Nous proposons que la soixantième session se tienne à Genève – au centre du monde – afin de faciliter la participation de tous les dirigeants et présidents du monde, même si cela entraîne quelques dépassements budgétaires. Mon pays est prêt à apporter un soutien financier à cette entreprise.

Deux options s'offrent à nous. La première est de transférer à l'Assemblée générale du Conseil de sécurité l'autorité d'invoquer les Chapitres VI et VII de la Charte. Si cela n'est pas possible, nous n'avons alors pas d'autre choix que de déclarer l'Assemblée générale nulle et non avenue et de cesser de verser de l'argent à ce corps moribond.

Notre deuxième option est d'augmenter le nombre des membres du Conseil de sécurité en accordant des sièges à des nouvelles entités telles que l'Union africaine, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Amérique latine. En outre, le droit de veto devra être réexaminé et soumis à des règles nouvelles au moment où les membres du Conseil de sécurité verront leur nombre augmenter.

Nous avertissons que, si des réformes ne sont pas appliquées, les Nations Unies cesseront d'exister tandis que des actions unilatérales se produiront en dehors du cadre des Nations Unies.

L'Union africaine doit avoir un siège permanent au Conseil de sécurité. Ce siège sera attribué à ses membres par rotation.

Alors qu'approche la soixantième session de l'Assemblée générale, la Libye présente une initiative unique, audacieuse et puissante pour mettre fin à tous ses programmes d'armes de destruction massive, y compris les armes chimiques et nucléaires, et de remettre tout le matériel qui y était liés à l'Agence internationale de l'énergie atomique.

La Libye a joué un rôle central dans la création de l'Union africaine et a contribué efficacement à la libération des peuples colonisés et opprimés. La Libye, avec ses 2 000 kilomètres de côte sur la mer Méditerranée, se trouve au centre du monde, elle est à la fois un lieu de conflit et un havre pour le tourisme. On ne peut concevoir de mer Méditerranée sans la Libye, ni de côte sud méditerranéenne sans la Libye. La Libye a donné naissance à la troisième théorie universelle – la théorie intermédiaire entre le capitalisme et le communisme – et a offert au monde le Livre vert, qui règle les problèmes politiques, économiques et sociaux de la société en trois parties. En vertu de quoi la Libye mérite un siège de membre permanent au Conseil de sécurité.

Le colonel Muammar Al-Qadhafi a présenté une proposition aux dirigeants du monde, qu'ils ont tous approuvée. Cette proposition est de demander la création d'un comité des sages, qui serait composé du Président Nelson Mandela, du Président Mikhail Gorbachev et du Président Bill Clinton et qui serait l'autorité chargée de régler les conflits dans le monde. Les Nations Unies devraient adopter une résolution pour appuyer cette proposition.

Nous devons tous continuer à lutter contre le terrorisme. Si nous voulons éliminer le terrorisme, nous devons avant tout en éliminer les causes et pas simplement réaliser des opérations ici et là. Il faut l'attaquer à ses racines.

Si nous voulons que les prix du pétrole restent stables et l'approvisionnement régulier, il faut que les guerres et les conflits potentiels soient écartés des puits de pétrole.

Le colonel Al-Qadhafi examinera bientôt la question de la réforme des Nations Unies sur son site Internet : www.alqadhafi.org.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. José Ramos-Horta, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République démocratique du Timor-Leste.

M. Horta (Timor-Leste) (parle en anglais) : Compte tenu du temps imparti, je m'en tiendrai à une version abrégée de mon discours. Le texte dans son intégralité est train d'être distribué dans la salle. Je vous prie me pardonner de ne pas saluer de façon formelle, selon l'usage, tous les dignitaires qui le méritent.

En décembre 1975, au milieu d'un hiver nord-américain, moi qui n'avais jamais vu la neige, j'entrais pour la première fois dans ce bâtiment pour paraître devant le Conseil de sécurité. J'ai appris alors, et de nouveau par la suite, que toutes les résolutions des Nations Unies n'étaient pas appliquées. Mais j'ai également appris qu'en dépit des tentatives malheureuses et des échecs, les Nations Unies nous donnaient l'espoir et que nous devons nous raccrocher à cet espoir, car il nous donnait la force et le courage de continuer.

Lorsque le Secrétaire général s'est rendu au Timor-Leste en mai 2002 pour présider à la cérémonie de transfert officiel de souveraineté à notre Président élu, je lui ai dit : « Monsieur le Secrétaire général, vous allez perdre votre emploi de Président du Timor-Leste ». Je peux garantir aux membres que Kofi Annan ne semblait pas très mécontent de renoncer à cet emploi non rémunéré et difficile. Nous le remercions de la sagesse avec laquelle il a mené le Timor-Leste dans sa transition vers l'indépendance.

Nous ne pouvons manquer de rendre hommage à notre cher ami, Sergio Vieira de Mello, qui a été brutalement assassiné en Iraq il y a un peu plus d'un an. Notre peuple a pleuré sa mort, mais Sergio vivra toujours en nous. Son passage au Timor-Leste, son charisme, son énergie et son sourire nous accompagneront pour toujours. Nous rendons aussi hommage à tous les membres du personnel des Nations Unies qui ont perdu leur vie dans notre pays et dans de nombreuses autres régions difficiles à travers le monde.

Nous exprimons nos sincères condoléances et notre solidarité à la Russie, à l'Espagne, à l'Indonésie et à l'Australie – les dernières victimes, dans un catalogue qui semble sans fin, de barbarie perpétrée par des fanatiques.

Il y a seulement un peu plus de deux ans que le Secrétaire général Kofi Annan a passé le pouvoir à notre Président élu. Depuis lors, nous avons accompli de réels progrès dans plusieurs secteurs, comme

l'administration publique, l'éducation et la santé. Cependant, nous échouons dans d'autres domaines.

Le secteur le plus fragile de l'administration au Timor-Leste est le secteur judiciaire. Nous avons très peu de juges, de procureurs et d'avocats formés. Nous sommes résolus à mettre en place une magistrature forte et indépendante, mais il nous faudra encore de nombreuses années pour y parvenir. Nous remercions les pays qui nous ont aidé à améliorer notre appareil judiciaire et nous les supplions de poursuivre leurs efforts pendant de nombreuses années à venir.

Notre économie va cahin-caha, bien qu'elle se porte beaucoup mieux que nous l'avions prévu. Nous avons bon espoir que dans deux à trois ans nous aurons une croissance économique forte grâce aux revenus du pétrole et du gaz, ainsi que des investissements dans les infrastructures publiques, y compris les routes, les ponts et les aéroports, les télécommunications, les logements publics, la santé, l'agriculture, la pêche et le tourisme. Nous devrions alors être en mesure de commencer à réduire considérablement le chômage et la pauvreté.

À ce stade, nous souhaitons féliciter le peuple indonésien et ses dirigeants pour leur grande expérience en matière de démocratie. Peu avaient imaginé en 1999 qu'en l'espace de quelques années la quatrième plus grande nation au monde – et le plus grand pays musulman – deviendrait une démocratie en plein essor.

Des négociations sont en cours entre l'Australie et le Timor-Leste pour aplanir nos interprétations divergentes du droit international et de la pratique des États en matière de frontières maritimes entre les États côtiers. Le Timor-Leste partage l'avis de la majorité de la communauté internationale selon lequel le principe de l'équidistance devrait s'appliquer lorsqu'il y a des revendications qui se chevauchent entre deux États côtiers.

Je voudrais maintenant aborder des questions qui nous préoccupent tous. Au cours des 20 dernières années environ, notre monde a été le théâtre de plusieurs conflits importants, y compris l'invasion de l'Iran par Saddam Hussein dans les années 80, qui a eu pour résultat la mort de plus d'un million de personnes. Des armes chimiques et biologiques ont été lâchées tant sur les civils que sur les combattants. Peu de temps après la fin de la guerre Iraq-Iran, le même régime de Bagdad a lancé une autre invasion, cette fois

contre l'État du Koweït. La plupart d'entre nous ont maintenant relégué la tragédie cambodgienne des années 70 à une note de bas de page dans notre mémoire intellectuelle, mais n'oublions pas l'indifférence quasi universelle de la communauté internationale face au génocide perpétré par les Khmers rouges au Cambodge.

Comme nombre d'entre vous, et comme des millions de personnes qui manifestent en faveur de la paix, nous sommes opposés à la violence et aux guerres. Mais nous devons nous poser des questions perturbantes. Devrions-nous nous opposer à l'emploi de la force même en cas de génocide ou de nettoyage ethnique? Dans l'éternel dilemme « la guerre ou la paix », il y a des pacifistes et des idéalistes qui s'opposent à l'emploi de la force quelles que soient les circonstances et il y a des réalistes qui appuient l'emploi de la force sous certaines conditions, à savoir, si elle a été approuvée par le Conseil de sécurité. Ceux qui sont absolument contre l'emploi de la force n'ont pas été en mesure de formuler une meilleure stratégie pour venir à bout de la sauvagerie du nettoyage ethnique et du génocide. La diplomatie patiente dure aussi longtemps qu'elle dure; elle peut porter ses fruits ou pas. Le génocide, lui, continue, comme nous pouvons le voir au Soudan où des milliers de nos semblables meurent en ce moment même.

Dans le cas tragique du Cambodge dans les années 70, le monde savait qu'un régime malveillant était délibérément en train de purger la nation et d'assassiner des centaines de milliers d'êtres humains innocents. Pourtant, le Conseil de sécurité n'a même jamais débattu du génocide perpétré par les Khmers rouges. À peu près au même moment que se déroulait la tragédie cambodgienne, un génocide se déroulait sur le continent africain, en Ouganda. Le Conseil de sécurité n'a ni débattu ni pris des mesures concernant la situation en Ouganda sous Idi Amin Dada. Il aura fallu le courage moral de Julius Nyerere, de la République-Unie de Tanzanie, pour mettre un terme au règne génocide d'Idi Amin Dada. Alors nous demandons, s'il y avait eu un seul dirigeant mondial avec le courage moral d'ordonner aux forces armées de son pays d'intervenir au Rwanda en 1994, aurait-il été acclamé comme un sauveur ou vilipendé comme un agresseur?

En rappelant de manière sélective certains des cas les plus flagrants de notre échec collectif à prévenir les guerres et le génocide, notre unique intention est de

forcer la réflexion sur les échecs et sur les faiblesses de l'Organisation des Nations Unies afin d'explorer les manières de faire de notre Organisation un gardien plus efficace de la paix mondiale.

Nous voudrions ajouter certaines pensées au débat en cours sur la manière dont nous pouvons réaliser notre objectif d'améliorer l'Organisation des Nations Unies. Nous souhaitons, cependant, préfacier nos vues sur la réforme de l'ONU en disant que nous ne pensons pas qu'un simple augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité suffira à renforcer l'Organisation des Nations Unies. Elle fera peut-être que le Conseil soit plus représentatif en traduisant mieux la démographie mondiale et l'équilibre des pouvoirs actuels, mais elle ne le rendra pas nécessairement plus efficace.

Cela étant dit, il y a une nécessité manifeste d'augmenter le nombre des membres du Conseil de sécurité tant pour les membres permanents que non permanents. Le Timor-Leste appuie pleinement l'initiative franco-allemande sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Nous pensons aussi que le nouveau Conseil de sécurité élargi devrait comprendre des pays comme l'Allemagne, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, le Brésil et un ou deux pays du continent africain. Mais, pour vous rassurer, j'ajouterai que le Timor-Leste ne brigue pas un siège permanent au Conseil de sécurité pour lui-même – s'il vous plaît, ne vous faites pas de souci à ce sujet.

Nous appuyons, en particulier, le statut de membre permanent pour l'Indonésie car nous croyons en la nécessité d'une représentation équilibrée au sein du Conseil de sécurité englobant toutes les grandes civilisations et confessions du monde. Ne pas inclure l'Indonésie, le plus grand pays musulman laïque du monde, comme nouveau membre permanent donnerait à nouveau au Conseil de sécurité une représentation majoritairement chrétienne.

À ce propos, mon gouvernement a déjà reçu des demandes d'appui pour un siège au Conseil pour des années aussi lointaines que 2020 et 2024. De plus, sur la base de l'accord de rotation biennale, il semblerait que le Timor-Leste, et de nombreuses autres petites nations, ne seront en mesure d'offrir leurs services au Conseil de sécurité que vers 2049. Accessoirement, nous sommes très touchés que de nombreuses délégations aient déjà fait part de leur appui au Timor-Leste pour 2049.

Le monde est confronté à une pandémie de sida croissante, dont l'épicentre se déplace maintenant vers l'Asie. De plus, le paludisme et la tuberculose perdurent depuis de nombreuses générations, mais il n'y a toujours pas de véritable engagement de ressources qui permettraient à nos scientifiques et à nos sociétés de s'attaquer à ces épidémies.

L'aide publique au développement (APD) conjuguée des pays riches industrialisés n'excède pas 50 milliards de dollars annuellement. Comparez cela avec les 300 milliards de dollars que ces pays procurent en subventions à leurs agriculteurs et à leurs industries.

Les pays producteurs d'armements noient le monde sous toutes sortes d'armes qui alimentent les conflits. Il faut un code de conduite strict relatif aux exportations d'armements visant à réduire le flux d'armes classiques vers les pays pauvres et vers les régions de conflit.

Nous, au Timor-Leste, ne souhaitons pas paraître ingrats mais nous avons des raisons d'être sceptiques à propos de l'APD qui termine sa course dans les grandes villes du pays donateur, une fraction seulement de cette aide, dont on parle beaucoup, profitant au pays bénéficiaire. L'APD a fait l'objet d'une profonde réforme dans le but de veiller à ce que les pays en développement reçoivent effectivement ce qui avait été promis. Nous nous interrogeons parfois sur l'utilité du cortège interminable de séances, de voyages d'études, d'évaluations, d'études de faisabilité et autres activités quand, dans la réalité, toutes les informations requises peuvent être téléchargées d'Internet par un enfant de 7 ans. En fait, ma nièce âgée de 10 ans, Sarah, fait la plupart des recherches sur Internet pour moi et, au lieu de verser à un consultant international des honoraires à hauteur de 1 000 dollars par jour, elle se satisfait de deux boules de glace au chocolat.

Nous nous associons aux dirigeants du Brésil, du Chili, de la France, de l'Espagne et d'autres pour exhorter les riches du Nord à consacrer 0,7 % de leur richesse nationale à l'APD pour atteindre ainsi l'objectif fixé par l'ONU. Il est incompréhensible que seulement quatre pays riches ont atteint et/ou dépassé ce modeste objectif.

L'Europe et les États-Unis devraient éliminer progressivement toutes les subventions agricoles versées à leurs agriculteurs qui tuent la concurrence et ferment l'accès au marché aux pays pauvres. Nous

comprenons les difficultés politiques auxquelles font face certains amis en Europe et les États-Unis dans le règlement de la question des subventions. Nous estimons donc que les pays en développement, l'Union européenne et les États-Unis devraient pouvoir arriver à un compromis acceptable sur cette question.

Nous terminons nos observations en évoquant un certain nombre de situations internationales. S'agissant du conflit qui se poursuit au Sahara occidental, nous souscrivons aux remarques faites par S. E. le Président Abdelaziz Bouteflika de l'Algérie, pays qui a grandement contribué à la libération du continent africain. Sur cette question, notre gouvernement suit l'orientation donnée par l'Algérie et l'Union africaine.

Nous appelons nos principaux dirigeants asiatiques, en particulier la Chine, l'Inde, le Japon, la République de Corée et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est à redoubler d'efforts pour parvenir à un règlement pacifique du conflit au Myanmar.

Sur la question des sanctions, nous tenons à appeler nos amis du Congrès des États-Unis à dépasser la politique de clocher pour lever toutes les formes de sanctions imposées à Cuba.

Il existe des ressentiments et un mécontentement profonds parmi les musulmans et de nombreux non-musulmans dans le monde à l'égard de la politique israélienne qui nie le droit des Palestiniens à une existence digne et à une patrie.

Le règlement prévoyant deux États, convenu par toutes les parties, doit être rapidement ressuscité et appliqué comme premier pas vers une paix durable dans la région. L'Intifada et les attentats-suicide ainsi que la politique israélienne d'annexion et de représailles ont exacerbé la colère et la haine. Une solution doit être trouvée.

Nous espérons que les États-Unis qui ont lancé la guerre en Iraq et vaillamment libéré les Iraquiens d'un tyran, rejoindront à mi-chemin ceux qui, dans ce débat, sont d'une opinion contraire. Les États-Unis et leurs alliés ne devraient pas porter seuls le poids de l'Iraq.

Le partenariat euroatlantique est le pilier le plus important de la sécurité et du bien-être économique du monde. Les Américains et les Européens partagent les mêmes valeurs de démocratie et de liberté. Il ne fait aucun doute qu'ils sont suffisamment sages pour aplanir leurs divergences, même profondes, et donner aux Iraquiens une chance d'être enfin libres et en paix

entre eux et avec leurs voisins. Que Dieu Tout-Puissant vous bénisse tous.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Charles-Hervé Wénézoui, Ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et de la francophonie en République centrafricaine.

M. Wénézoui (République centrafricaine) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la cinquante-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette élection est un bel hommage de la communauté internationale au Gabon, ce pays frère, pour son rôle de leadership singulièrement en Afrique et dont l'action personnelle et soutenue du Président El Hadj Omar Bongo Ondimba a permis de réconcilier aujourd'hui les Centrafricains qui lui sont à jamais reconnaissants. Votre grande et riche expérience d'homme d'État et de diplomate achevée nous assure déjà du succès de nos travaux auxquels S. E. François Bozizé, Président de la République et chef de l'État, dont la foi aux idéaux de notre organisation reste inébranlable, souhaite une pleine réussite. La coopération de la délégation de la République centrafricaine, comme vous pouvez vous y attendre, vous est totalement acquise à cet effet. Je me dois également de saluer la compétence avec laquelle votre compétent prédécesseur M. Julian Hunte, de Sainte Lucie, a conduit les travaux de la cinquante-huitième session.

Je voudrais renouveler à S. E. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, toute l'appréciation de la République centrafricaine pour l'action qu'il mène pour asseoir la paix partout où elle est menacée, ainsi que pour sa détermination à trouver les voies et moyens de préserver l'autorité et la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies tant contrariée ces derniers temps.

Avant qu'elle n'apporte sa contribution à la réflexion sur l'état du monde, ma délégation voudrait associer sa voix à toutes celles qui ont exprimé leur sympathie aux populations victimes des éléments de la nature qui se déchaînent et qui se succèdent dans une partie du Pacifique et du continent américain, laissant derrière eux un spectacle désolant de ruine.

Les grandes questions du monde actuel que sont la paix et la sécurité internationales, la lutte contre la pauvreté, le développement, la défense et la promotion

des droits de l'homme, la protection de l'environnement et de la santé ne peuvent trouver de solution durable que grâce aux efforts de la communauté internationale dans le cadre des Nations Unies. Pour reprendre la formule expressive du Secrétaire général dans son rapport de 2002, intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement »,

« Le défi qu'il nous faudra relever consiste à renforcer notre capacité d'action collective et à forger ainsi un destin commun dans un monde en mutation de plus en plus rapide. » (A/57/387, par. 2)

Dans ce contexte, le multilatéralisme qui est la grande garantie de la participation de chaque nation à la marche des affaires internationales doit être sauvegardé et renforcé à tout prix. La multiplication des foyers de crises, la radicalisation du terrorisme international et de la criminalité organisée, la pauvreté croissante et la prolifération des endémies doivent nous convaincre que seule une solidarité internationale active est à même de garantir à notre monde la stabilité et la sécurité.

La ténacité avec laquelle le terrorisme nargue et défie la communauté internationale par des manifestations multiformes est préoccupante. Ce fléau ne connaît ni frontière ni race, ni religion. Après le 11 septembre 2001, les attentats du 11 mars 2004 en Espagne et du 2 septembre 2004 en Russie en constituent les vivantes illustrations. Étant donné la complexité de ce phénomène, nous devons opposer une riposte collective à ce qui est devenu aujourd'hui une menace générale. Se pose cependant à nos pays démunis de moyens adéquats de lutte efficace contre ce fléau, le problème essentiel de la coopération des pays nantis pour l'amélioration des équipements techniques d'identification, de détection, de surveillance et de contrôle à nos frontières maritimes, terrestres et aériennes. En des termes identiques, la lutte contre la criminalité transnationale organisée fait appel à une coopération conséquente dans le cadre du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, prévu par les conventions pertinentes des Nations Unies.

Le difficile contexte économique international actuel a eu un impact négatif sur les économies des pays en développement en général et celles des pays africains en particulier. La rude concurrence

commerciale internationale, l'intensification des pratiques protectionnistes, les fluctuations des monnaies et le fardeau de la dette, sont autant de handicaps qui compromettent le processus de développement de ces pays.

À Cancún, l'année dernière, les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont tenté de relancer la libéralisation du commerce. Nous devons continuer à rechercher des solutions pour surmonter l'échec de Cancún et assurer le succès du cycle de Doha. La réunion de l'OMC à Genève en juillet 2004 est une preuve que nous ne devons pas baisser les bras devant la politique des subventions agricoles. La Déclaration du Millénaire, les conclusions du Sommet de Johannesburg et le Consensus de Monterrey ont montré le chemin à suivre et les objectifs à atteindre pour mettre en place un véritable partenariat mondial pour le développement.

Le monde connaît depuis la tenue de la dernière session de l'Assemblée générale une série d'événements qui sont venus exacerber une situation déjà fortement détériorée, en raison de la menace à la paix et à la sécurité et la multiplication des foyers de tension et de conflits. Nous en voulons pour preuve la situation au Proche et Moyen-Orient qui demeure une source de vives inquiétudes. En effet, malgré le transfert des pouvoirs aux nouvelles autorités irakiennes le 29 juin dernier, l'escalade de la violence se poursuit de manière incontrôlable, nourrissant les ressentiments à l'égard de la communauté internationale et du peuple irakien. La récente nomination du Représentant spécial du Secrétaire général en Iraq suppose que l'Organisation des Nations Unies a un rôle central à jouer pour accompagner le processus de reconstruction politique de ce pays. Toutefois, la République centrafricaine souhaite ardemment la mise en œuvre de projets déjà préconisés par la France, en accord avec la Russie, d'une conférence internationale sur l'Iraq, dans le cadre de l'ONU.

En Israël, la communauté internationale doit continuer à soutenir l'action du Quatuor pour le rétablissement de la paix entre Israël et l'Autorité palestinienne. Il n'y a pas d'alternative à la Feuille de route qui prescrit des avancées parallèles dans les trois volets sécuritaire, politique et économique. En Afrique, en dépit de certains succès obtenus tel que le retour de la paix en Angola, en Sierra Leone et peu à peu au Libéria, le continent africain continue d'être une source

de vives préoccupations. La vague déferlante des conflits armés, des tensions et des instabilités tend à devenir un phénomène récurrent. Alors que la rencontre d'Accra III a favorablement relancé le processus de paix en Côte d'Ivoire et fait ainsi renaître l'espoir, d'autres foyers de tension surgissent çà et là.

La crise du Darfour, au Soudan, continue de mobiliser l'attention de la communauté internationale en raison d'importants exodes des populations vers la frontière avec le Tchad et de l'insécurité qui y persiste. Le Gouvernement de mon pays suit avec un intérêt particulier l'évolution de la situation dans le Darfour en raison des implications humanitaires et sécuritaires pour la République centrafricaine, frontalière du Soudan et du Tchad.

Nous soutenons en République centrafricaine les initiatives prises depuis la médiation tchadienne par les instances internationales qui en ont pris le relais dans le cadre de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies. Nous encourageons le Gouvernement soudanais, dont la disponibilité est manifeste, et les parties en cause à suivre la voix de la sagesse fondée sur le dialogue entamé sous l'égide du Président Olusegun Obasanjo, Président en exercice de l'Union africaine, et épargner ainsi au peuple soudanais frère des souffrances, étant entendu que les sanctions du Conseil de sécurité n'auront pas d'autre effet que de les aggraver.

Par ailleurs, le massacre de 160 réfugiés à Gatumba le 14 août 2004, à la frontière entre la République démocratique du Congo et le Burundi, qui a provoqué une indignation générale, a exacerbé une situation déjà fragile dans cette région des Grands Lacs. Pourtant, notre conviction est que, en dépit de ces soubresauts, les différents accords entre le Rwanda et la République démocratique du Congo d'une part, la République démocratique du Congo et l'Ouganda d'autre part, les Accords historiques de Sun City enfin, rendent irréversible le mouvement général de retour à la paix dans la région des Grands Lacs.

Tel est en tout cas le sens de notre participation active au processus préparatoire de la conférence internationale sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs et de notre contribution au pacte de stabilité qui en résultera, dans le cadre de l'approche globale, intégrée et concertée voulue par l'Organisation des Nations Unies et qui a l'avantage de trouver à cette crise régionale

des solutions régionales qui dépassent l'espace géographique des six pays constitutifs des Grands Lacs.

Je voudrais à présent exposer la situation de mon pays, la République centrafricaine. Proclamé indépendant le 13 août 1960, ce pays a connu des périodes relativement brèves d'avancées au plan politique et social, relayées par de longues périodes de stagnation, voire de recul au plan économique entraînant les appréciations justifiées des afro-pessimistes sur son évolution chaotique. Comme dans beaucoup d'autres États africains, une série de coups d'État a marqué l'évolution de la vie politique centrafricaine, les uns ressortissant de révolutions de palais, les autres participant de véritables révolutions populaires tant par la cristallisation des aspirations sociales qu'ils libèrent que par la mutation politique qu'ils opèrent, comme la Révolution des œillets au Portugal en 1974. Le changement intervenu le 15 mars 2003 participe de ce type de mutation en tant que mouvement populaire porté par des forces sociales aussi distinctes les unes les autres dans leur essence que les partis politiques, les syndicats, les confessions religieuses, les organisations non gouvernementales et l'armée.

Il me plaît à nouveau de rendre hommage à l'action résolue de notre Organisation aussi qu'à celle de toute la communauté internationale qui, avant le 15 mars 2003, n'ont ménagé aucun effort pour trouver une issue heureuse à la crise centrafricaine, mobilisant tour à tour les instances du Conseil de sécurité de l'ONU, la Francophonie, l'organe central de l'ancienne Organisation de l'Union africaine pour la prévention et le règlement des conflits, les chefs d'État de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et en particulier le Président El Hadj Omar Bongo Ondimba; de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale; et de la Communauté des États sahélo-sahariens.

Depuis un peu plus d'un an, le peuple centrafricain s'attache à reconstruire son unité brisée et le Gouvernement à restaurer la sécurité sous toute l'étendue du territoire, la confiance avec les partenaires extérieurs tant bilatéraux que multilatéraux et la légalité constitutionnelle, au terme des élections libres et transparentes qui auront lieu au courant du premier trimestre de l'année 2005. Telles sont les grandes articulations du calendrier que le régime de transition consensuelle s'était donné dès le mois de juin 2003 et

qu'il s'est appliqué à observer depuis, conformément à ses engagements.

En effet, le Conseil national de transition, parlement provisoire mis en place en juillet 2003, est représentatif de toutes les forces sociopolitiques de la nation et assure une fonction législative comprenant l'adoption des textes de lois et le contrôle de l'action gouvernementale.

Le calendrier de la transition prévoyait en outre l'organisation d'un dialogue national. Pendant près de deux mois, de septembre à octobre 2003, toutes les forces vives de la nation se sont retrouvées dans ce forum pour rechercher ensemble les causes profondes de ce qui a pu nous diviser pendant si longtemps. De ces assises ont été conçues des orientations et des recommandations dont l'essentiel inspire aujourd'hui l'action du Gouvernement et la loi fondamentale de notre pays, que le peuple s'apprête à voter par voie de référendum. Un organe particulièrement créé pour veiller à l'application de ces recommandations, et appelé le Comité de suivi des actes du dialogue national, s'attache actuellement à sa mission.

Par ailleurs, une commission électorale mixte et indépendante composée des représentants des partis politiques de la société civile et de l'administration a été mise en place qui vient de publier comme suit le chronogramme des futures consultations référendaires et électorales : le 30 novembre 2004, référendum constitutionnel; le 30 janvier 2005, élections législatives et présidentielles groupées (premier tour); le 27 février 2005, deuxième tour; le 14 mars 2005, proclamation des résultats.

La mission de l'actuel Gouvernement de transition est de réunir et de réaliser les conditions qui autoriseront un retour à la vie démocratique normale en République centrafricaine. Mais les graves difficultés financières auxquelles se trouve confronté mon pays ne lui permettent pas d'assurer seul les charges des différentes élections programmées car, sur les 5,5 milliards de francs CFA nécessaires pour le financement de ces élections, nous ne disposons jusqu'ici que de 3,5 milliards de francs CFA. Je lance ici un appel pour un concours à cette hauteur afin de nous permettre d'organiser les élections dans les conditions voulues et assurer ainsi un retour rapide à l'ordre constitutionnel.

D'ores et déjà, le Gouvernement de mon pays remercie très sincèrement ceux des pays amis et

organisations internationales qui ont généreusement contribué au financement de ce processus, notamment la France, la République populaire de Chine, l'Union européenne et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). L'appui que la communauté internationale apportera à cette phase si difficile et si délicate de l'histoire de la République centrafricaine nous sera nécessaire pour mener à terme cette transition consensuelle. Notre attachement commun à la démocratie me fait croire que l'appel du peuple et du Gouvernement centrafricain sera entendu.

Les défis à surmonter pour la concrétisation de l'immense espérance soulevée par le changement du 15 mars 2003 sont nombreux et pressants et avaient nécessité la mise en place d'un agenda, une feuille de route qui s'articule autour de trois grands axes : premièrement, la gouvernance consensuelle pour un retour rapide à l'ordre constitutionnel; deuxièmement, le rétablissement de la sécurité et le retour effectif de la paix; et troisièmement, la lutte contre la pauvreté. Les mesures adoptées par les nouvelles autorités, telles qu'elles viennent d'être brièvement présentées, tendent à la restauration de la paix et à la réconciliation nationale et ont été appréciées par les Centrafricains et saluées à juste titre par la communauté internationale.

Aujourd'hui, grâce à la remise sur pied et à la restructuration de nos forces de défense et de sécurité, grâce à la présence multinationale de la CEMAC, dont la France assure la logistique, grâce à l'aide des pays amis, notamment la France, la Libye, le Soudan, la République populaire de Chine et le Maroc, ainsi que de la Communauté des États sahélo-sahariens, nous pouvons affirmer que le processus de sécurisation de toute l'étendue du territoire centrafricain connaît des avancées significatives. Des efforts restent encore à faire pour que la sécurité soit totalement rétablie avant les prochaines échéances électorales. Mais, le soulagement ressenti par la population et l'espoir suscité par ce changement du 15 mars 2003 seront gravement compromis si les engagements pris à cet effet par la communauté internationale depuis mai 2000 ne se concrétisaient pas.

Il est aussi impérieux de s'attaquer aux problèmes économiques et financiers dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Dans cette optique, la République centrafricaine apporte tout son soutien à la Déclaration sur l'action contre la faim et la pauvreté, adoptée à New York le 20 septembre 2004 sur l'initiative

conjointe du Président Jacques Chirac et du Président Iñacio Lula da Silva.

Le programme post-conflit que le Gouvernement vient de conclure avec les institutions financières internationales constitue une base certaine pour les nécessaires réformes qui sauront donner à notre pays une chance supplémentaire sur le chantier de la reconstruction.

D'ores et déjà, les efforts remarquables consentis au plan national et le soutien sans faille des amis de la République centrafricaine, tels que la France, la République populaire de Chine et les pays membres de la CEMAC ont permis de lever l'hypothèque des arriérés de salaires sur le calendrier de la transition dont le peuple centrafricain va sortir plus uni et plus fort.

Je ne saurais terminer mon propos sans évoquer ce qui fait l'unanimité dans tous les discours que nous écoutons dans cette salle et qui se résume comme suit : pour vivre et avancer avec son époque, l'ONU doit procéder à une réforme nécessaire et rationnelle, afin de renforcer son rôle et d'élever son efficacité.

Cette réforme doit certainement commencer par la nouvelle configuration à donner à l'organe central chargé de connaître à titre principal les questions de paix et de sécurité, à savoir le Conseil de sécurité. Du point de vue de la délégation centrafricaine, l'initiative franco-allemande tendant à revendiquer un siège permanent pour l'Allemagne ou encore les démarches similaires menées en faveur du Japon, de l'Afrique et de l'Amérique latine sont à considérer.

Aussi, la proposition par laquelle le Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, le Président Denis Nguesso, requiert formellement une présence politique des Nations Unies par une représentation du Secrétaire général en Afrique centrale, n'est pas sans intérêt.

Toutefois, la République centrafricaine soutiendra les propositions de réformes présentées par le Secrétaire général en ce qu'elles renforcent le rôle de notre Organisation dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et le règlement des questions internationales, sur la base des principes du dialogue et de la coopération multilatérale.

Le Président : Je donne la parole à S. E. M. Vinci Niel Clodumar, chef de la délégation de la République de Nauru.

M. Clodumar (Nauru) (parle en anglais) : C'est pour moi un grand plaisir que de faire cette déclaration au nom de S. E. M. Ludwig Scotty, Président de la République de Nauru, qui a dû annuler son voyage à New York à la dernière minute en raison d'impératifs nationaux. Le Président Scotty m'a demandé de transmettre à l'Assemblée les amitiés et les vœux de plein succès du peuple et du Gouvernement de Nauru, et de vous adresser, Monsieur le Président, leurs plus vives félicitations pour votre accession à la présidence de l'Assemblée. Vous pouvez compter sur toute la coopération de Nauru dans les travaux qui nous attendent.

Par votre entremise, Monsieur le Président, ma délégation s'associe aux orateurs précédents en saluant à son tour le Ministre des affaires étrangères de Sainte-Lucie, M. Julian Hunte, de son action fructueuse à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale et de ses performances exemplaires. En sa qualité de membre de l'Alliance des petits États insulaires, Nauru est extrêmement fier d'être associé à Sainte-Lucie et à la Communauté des Caraïbes, qui montrent que notre potentiel est aussi grand que nos cocotiers. Cependant, bien des personnes de la valeur de Julian Hunte qui servent ou ont servi les organisations internationales n'ont pas eu la possibilité de briller, en raison de ressources limitées.

Nous félicitons le Secrétaire général de son attachement inébranlable au multilatéralisme dans le règlement de nos problèmes communs et de son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/59/1) pour les 12 mois écoulés. Cependant, il est décourageant de noter qu'il a fallu augmenter et non réduire les activités de maintien de la paix. Les violations des droits de l'homme et des règles humanitaires se poursuivent du fait des conflits armés et du terrorisme. Les terroristes continuent de s'en prendre odieusement aux civils innocents, surtout aux femmes et aux enfants, ce qui déchire davantage la trame de la civilité et les valeurs morales sur lesquelles reposent toutes les sociétés de la planète.

Nauru compatit avec les pays et les peuples qui ont subi des pertes du fait de conflits ou d'actes terroristes. Nauru promeut la paix dans sa région, l'Asie-Pacifique, et forme l'espoir que, quels que soient leurs divergences, la Chine et Taiwan parviendront à les aplanir de manière pacifique pour que la paix, la stabilité et la prospérité puissent continuer de régner dans la région.

Nous approuvons la déclaration du Secrétaire général, dans laquelle il a courageusement prôné l'endiguement des conflits armés en général et de ceux qui sévissent sur le continent africain et au Moyen-Orient en particulier. Nous sommes heureux d'apprendre que, jusqu'à la fin de son mandat, il concentrera ses efforts sur le rétablissement de l'état de droit et la justice traditionnelle. Nauru appuie la position du Secrétaire général, telle qu'énoncée dans la déclaration qu'il a faite à la 3^e séance :

« C'est en rétablissant l'état de droit et en persuadant chacun que la loi sera appliquée de façon impartiale que nous pourrons espérer ramener à la vie les sociétés anéanties par des conflits. C'est le droit, notamment en la forme des résolutions du Conseil de sécurité, qui offre la meilleure base de règlement des conflits qui se prolongent, au Moyen-Orient, en Iraq, et partout dans le monde. »

La démocratisation de la gestion des affaires publiques, l'application des principes d'obligation redditionnelle et de transparence, ainsi que la protection des minorités et des plus vulnérables sont des éléments complémentaires d'un État de droit.

Nauru, comme d'autres États Membres, attend avec un vif intérêt le rapport du Secrétaire général sur les conclusions du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, attendu pour la fin de l'année. Le Groupe a été chargé d'examiner les menaces à la paix et à la sécurité, ainsi que tous les problèmes d'envergure mondiale susceptibles d'avoir une influence sur ces menaces ou d'y être liés. Nauru continue de penser que le multilatéralisme est la clef des problèmes contemporains aussi complexes soient-ils. Il est donc important que les recommandations du Groupe de personnalités de haut niveau mettent l'accent sur ce point et que ses propositions soient réalistes, qu'elles améliorent les programmes de réforme déjà en cours, notamment en ce qui concerne la revitalisation de l'Assemblée générale.

Ma délégation a exprimé dans les débats antérieurs son adhésion totale à la réforme du Conseil de sécurité. L'approche novatrice suivie par le Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session a, dans une certaine mesure, relancé le débat en l'axant sur les éléments clés de la réforme. Nous espérons que le Bureau continuera de faire

pression pour renforcer les convergences de vues en épurant les choix faits durant la cinquante-huitième session. La formation d'un groupe officieux de pays désireux d'obtenir un siège permanent au sein d'un Conseil de sécurité élargi est intéressante et pourrait avoir l'effet catalyseur d'activer le débat sur l'élargissement. Nauru est en mesure et accepte de soutenir les aspirations de l'Allemagne, du Japon et de l'Inde à un siège permanent au sein d'un Conseil de sécurité élargi.

Cependant, ma délégation est fermement convaincue que toute avancée est actuellement bloquée par les pays qui insistent pour que l'élargissement s'accompagne nécessairement de l'élimination ou d'une modification du droit de veto accordé aux membres permanents du Conseil de sécurité. Tant que cette divergence de vue subsistera, tous les efforts faits sur les autres volets de la réforme seront une perte de temps et d'énergie.

La revitalisation de l'Assemblée générale doit impérativement maximaliser les chances de tous les États Membres d'être équitablement représentés au sein des grands organes de l'ONU et de ses commissions et elle doit veiller à ce que leur programme de travail permette l'implication entière des membres, en particulier des petits États. À cet égard, la proposition visant à diviser le travail des grandes commissions de l'Assemblée générale en deux segments distincts sur une période de six mois permettrait aux petits États comme Nauru, dont la Mission ne compte que deux diplomates, de participer davantage aux travaux. Nauru appuiera donc cette proposition lorsque les délibérations reprendront sur ce point au cours de la session.

Nauru constate que sa position est conforme au principe fondamental de l'universalité suivi par l'ONU, qui nous oblige tous à être toujours attentifs aux vues des pays qui cherchent à assumer davantage de responsabilités dans les affaires internationales. Les pays qui ont des résultats impeccables en matière de démocratie, de droits de l'homme, de paix et de libertés devraient voir leurs accomplissements, ainsi que leurs capacités, dûment reconnus.

En tant que petit État insulaire en développement de l'océan Pacifique, Nauru s'associe aux interventions qui ont été faites par les dirigeants des pays de l'Alliance des petits États insulaires qui ont exposé avant moi les préoccupations et les défis auxquels

nous, petits États insulaires en développement situés dans ce grand océan, sommes confrontés. Nauru présente les mêmes caractéristiques propres aux petits États insulaires en développement : la petite taille de son territoire comme de sa population, le manque de ressources, l'éloignement et la vulnérabilité aux forces exogènes, qu'elles soient le fait de l'homme ou naturelles.

La dévastation de Nioué par le cyclone Heta et les destructions causées dans les Caraïbes par les terribles ouragans cette année viennent nous rappeler, de manière brutale, la vulnérabilité des États insulaires. Nauru se joint à tous ceux qui ont déjà exprimé leur sincère sympathie pour les pertes en vies humaines et en biens subies par les pays des Caraïbes et les États de la côte sud des États-Unis d'Amérique.

Sur cette toile de fond, ma délégation voudrait s'arrêter un instant sur ce qu'elle considère être une pierre d'achoppement dans les négociations relatives au document stratégique final de la Réunion internationale d'examen après 10 ans du Programme d'action sur le développement durable des petits États insulaires en développement, qui se tiendra à Maurice. Il nous semble que le programme relatif à la reconnaissance politique du cas particulier que constituent les petits États insulaires en développement, tel que souligné à la Conférence de la Barbade en 1994, et réaffirmé à New York lors de l'examen quinquennal en 1999, ainsi que dans le chapitre VII du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, a cédé la place, dans ces négociations à d'autres initiatives plus générales prises dans d'autres conférences internationales, tenues après 1999, en particulier, les Objectifs du Millénaire pour le développement de 2000 et le Consensus de Monterrey de 2002. Associer le document stratégique final sur les petits États insulaires en développement aux textes adoptés ensuite serait une hypocrisie totale en ce qui concerne l'acceptation politique du cas particulier que constituent les petits États insulaires en développement. En fait, les progrès lents enregistrés dans la mise en œuvre par de nombreux petits États insulaires en développement des mesures prévues dans ces textes n'est que le reflet pur et simple de la spécificité des problèmes des petits États insulaires en développement qui vont bien au-delà des questions générales de développement.

Nauru est également préoccupé de voir que certains partenaires de développement voudraient

détourner la réunion d'examen pour évaluer les résultats obtenus par les petits États insulaires en développement concernant les Objectifs du Millénaire pour le développement, au lieu d'évaluer leurs résultats concernant le Programme d'action de la Barbade. Je crois que notre préoccupation est, dans une certaine mesure, justifiée et ma délégation voudrait donc saisir cette occasion pour rappeler à nos partenaires que cet examen vise à identifier et à pallier les insuffisances qui ont empêché les petits États insulaires en développement d'exécuter les programmes de développement convenus au titre du Programme de la Barbade de 1994. Cet examen porte aussi sur la manière dont eux, les partenaires de développement, peuvent aider les petits États insulaires en développement à atteindre ces objectifs. Par conséquent, nous espérons sincèrement que la troisième série de négociations, prévue au début octobre et qui aura une importance capitale, sera menée dans un bon esprit et avec une meilleure compréhension.

Le Forum des îles du Pacifique continue d'être le vecteur de la coopération et de la collaboration régionales entre les 16 pays insulaires du Pacifique central et occidental. Le Forum a approuvé le champ d'application du Plan pour le Pacifique lors du forum d'Apia, le mois dernier, afin de revitaliser le Forum et de lui permettre de répondre plus efficacement aux besoins des populations de la région. Des questions comme les changements climatiques, la paix et la sécurité, le développement socioéconomique de nos populations et la protection et l'exploitation durable de l'environnement et de nos ressources naturelles demeurent les priorités du Forum.

Nauru se félicite de l'admission du Royaume de Thaïlande en tant que treizième membre des partenaires de dialogue du Forum. Ce groupe de pays, de concert avec l'Union européenne, les pays membres de l'Union européenne à titre individuel et les programmes et institutions spécialisées de l'ONU, jouent tous un rôle essentiel dans le développement de la région puisqu'ils apportent le soutien financier nécessaire. Au cours de la présente session, la coopération entre l'ONU et le Forum des îles du Pacifique sera examinée au titre du point 56 q) de l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Le groupe du Forum des îles du Pacifique à l'ONU se félicite de pouvoir travailler étroitement avec les États Membres pour définir et étendre les domaines de sa coopération

avec ces États, conformément à un projet de résolution que nous présenterons à l'Assemblée en temps voulu.

Nauru, comme les autres petits États insulaires de faible altitude, considère le Protocole de Kyoto comme sa planche de salut face à l'élévation du niveau de la mer et au changement climatique qui menacent de détruire un écosystème déjà fragile, absolument essentiel à la subsistance et à la culture de son peuple. Ma délégation croit comprendre que la Fédération de Russie occupe une position déterminante s'agissant de l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto ou, à l'inverse, de la poursuite de son errance dans les nimbos. Nauru se félicite de la déclaration du Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie selon laquelle le Président Poutine a ordonné un examen sérieux de la ratification du Protocole par la Russie. Il s'agit d'un pas en avant par rapport à l'année dernière.

Un océan Pacifique sain et une exploitation durable de ses ressources naturelles, notamment les stocks de poissons grands migrateurs, sont aussi fondamentaux pour notre subsistance. Dans le Pacifique, nous avons fait ce que nous devions faire sur ces questions en élaborant une politique océanique qui nous oriente dans la gestion de notre partie de l'océan Pacifique et qui constitue le cadre des initiatives régionales relatives à l'océan qui seront prises à l'avenir. La Convention sur la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs du Pacifique Centre et Ouest, qui établit un régime général de gestion des stocks de poissons grands migrateurs de la région, tant dans notre zone économique exclusive qu'en haute mer, est entrée en vigueur. Par ailleurs, le transit des déchets nucléaires par nos eaux du Pacifique est une source de préoccupation grave pour nombre de pays insulaires, en raison des dégâts qu'ils pourraient causer.

L'un des résultats positifs de la réunion du Forum des îles du Pacifique tenue le mois dernier a été la décision prise par les dirigeants du Forum d'intervenir dans la crise économique interne qui sévit à Nauru, et ceci à la demande du Gouvernement de Nauru et conformément au cadre de référence de la Déclaration de Biketawa, adoptée par le Forum en 2000. Notre crise est essentiellement due au fait que les deux tiers de notre main-d'œuvre sont employés par le Gouvernement ou ses institutions. Ces employés ne reçoivent plus un salaire régulier depuis plus d'un an. De temps à autre, ils reçoivent des bons alimentaires d'une valeur de 100 dollars australiens ou 30 à

50 dollars australiens en liquide pour acheter de la nourriture, alors que leur salaire de base est de 350 dollars australiens, soit environ 250 dollars américains, tous les 15 jours. La taille moyenne d'une famille à Nauru est d'environ six personnes. Par conséquent, recevoir 50 dollars australiens tous les 15 jours revient à avoir 42 centimes de dollar des États-Unis par jour et par personne, ce qui est nettement inférieur au seuil de pauvreté extrême établi par l'ONU à un dollar des États-Unis par jour.

Le fait que beaucoup de Nauruans tirent leur nourriture de la mer et de la terre, même en quantités limitées, allié à notre culture et à notre tradition de partage, a fait que malgré ce manque de liquidités notre peuple mange au moins une fois par jour. Le problème véritable porte sur l'apport nutritionnel journalier, en particulier pour les enfants, car nous ne sommes pas en mesure d'importer des produits tels que des fruits, des légumes ou encore des produits d'hygiène. La situation est exacerbée par le fait que Nauru doit importer 90 % de toutes les denrées alimentaires et autres produits de base. Par conséquent, la sécurité alimentaire à long et à moyen terme est une grave source de préoccupation puisqu'il n'y a aucun type d'activité agricole à Nauru.

Le redressement de Nauru ne sera pas possible sans la création d'institutions financières honorables à Nauru et sans la levée des restrictions imposées aux transactions financières entre la communauté internationale et Nauru. Cela ne se produira pas si le Groupe d'action financière (GAFI) continue de soumettre Nauru à des contre-mesures et de l'inscrire sur la liste noire. Bien que Nauru ait interdit l'enregistrement de banques étrangères il y a quelque 12 mois de cela, elle n'a pas réussi à faire lever, dans un premier temps, ces contre-mesures, bien qu'au cours de cette même période, des progrès réguliers aient été réalisés dans ce sens. À la suite de la visite effectuée dans notre pays par le Fonds monétaire international au début de l'année, Nauru a, pour la quatrième fois, adopté une loi sur le blanchiment de capitaux qui rend caduques les lois précédentes. Nous avons participé à des examens régionaux du GAFI, mais en dépit de l'appui énergique qui nous a été accordé du fait des mesures que nous avons prises sur les conseils de ce Groupe, il semble que nous n'ayons pas réussi l'examen en plénière.

En ce moment même, le Parlement de Nauru envisage d'adopter trois projets de loi portant sur les questions soulevées par le GAFI : un projet de loi sur

la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, un projet de loi sur les produits du crime et un projet de loi sur l'assistance mutuelle en matière de criminalité. Nous sommes certains que l'adoption de ces projets de loi, la priorité accordée à des questions connexes par le biais de la nomination d'un comité national de coordination de la lutte contre le blanchiment des capitaux – qui compte également le responsable australien nommé secrétaire des finances – et la réunion dudit comité avec le Groupe de travail Asie-Pacifique du GAFI à Brunei la semaine prochaine, nous rapprocheront de notre objectif qui est d'être rayé de la liste. Nous poursuivrons nos efforts car nous savons que nous finirons par avoir gain de cause.

L'intervention du Forum des îles du Pacifique est considérée comme une tentative visant à empêcher que la crise économique ne se transforme en un problème de sécurité et de sûreté pour le peuple de Nauru et pour la région. Des équipes d'experts régionaux représentant le Forum et l'Australie se sont rendues à Nauru pour une mission d'enquête, et nous en ferons rapport aux dirigeants en temps voulu, rapport dans lequel figureront des recommandations sur le type d'assistance recherchée et sur la manière dont elle devrait être fournie. Tandis que l'on parachève cette proposition, qui aura pour appellation officielle Assistance régionale du Pacifique à Nauru, le Forum a convenu de fournir, dans un avenir immédiat, une assistance pour le renforcement des capacités dans les secteurs de la justice, des audits financiers et de la planification nationale, ainsi que des transports pour les secteurs de la santé et de l'éducation et une petite subvention en espèces pour aider à payer les salaires des fonctionnaires.

Cette assistance s'ajoute à l'aide fournie séparément par l'Australie, qui a dépêché des responsables australiens des finances et du Trésor pour diriger le Ministère des finances de Nauru, et au déploiement, le mois prochain, d'une Force de police australienne qui prendra la direction de la force de police de Nauru. En fait, en ce moment même, le Parlement de Nauru envisage également une réforme du budget élaborée avec l'assistance des responsables australiens des finances et du Trésor. Ce budget comporte des mesures sévères mais réalistes qui sont la phase préliminaire mais décisive visant à stabiliser, et en fin de compte à remettre sur pied, l'économie et la société nauruanes.

Pour les mêmes raisons, le Gouvernement nauruan a écrit au Secrétaire général en août de cette année pour l'avertir de la crise imminente qui plane sur Nauru et pour demander que le système des Nations Unies aide le peuple nauruan dans cette situation difficile. Le Président Ludwig Scotty et le Ministre des affaires étrangères David Adeang pourraient se rendre à New York vers la fin du mois d'octobre pour rencontrer le Secrétaire général et les responsables des organes pertinents de l'ONU. Mon gouvernement attend avec impatience une réponse positive du système des Nations Unies, comme il en a reçue du Forum des îles du Pacifique.

Je dirai, pour terminer, que la cinquante-neuvième session a un travail essentiel qui l'attend, tel que la Réunion internationale d'examen après 10 ans du Programme d'action de la Barbade, la présentation des résultats du Groupe de personnalités de haut niveau créé par le Secrétaire général et les délibérations y afférentes, l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les préparatifs de l'examen quinquennal de la Déclaration du Millénaire et de ses objectifs et la poursuite de nos débats sur la revitalisation de l'Assemblée générale et la réforme du Conseil de sécurité, entre autres choses.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général, l'ONU est à la croisée des chemins pour ce qui est de sa pertinence en tant qu'organisation de nations qui cherchent des solutions communes à des problèmes communs. Les 12 prochains mois montreront si nous, les Nations Unies du monde, allons poursuivre notre *modus operandi* habituel ou si nous allons nous lancer sur la voie du multilatéralisme, principal règle de notre engagement. C'est ce que semblent indiquer les déclarations faites jusqu'à présent, mais ce sont des discours que nous avons déjà entendus.

Le Président : Nous avons entendu le dernier orateur au titre du débat général pour la présente séance.

Plusieurs représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux représentants que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Mamadov (Azerbaïdjan) (parle en anglais) : Je prends la parole conformément à l'Article 73 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Dans le discours qu'il a prononcé la semaine dernière, mon président a exprimé ses vues sur un certain nombre de questions, notamment le problème du Haut-Karabakh.

L'Arménie a encore une fois profité de cette tribune pour lancer une nouvelle accusation contre mon pays afin de justifier sa politique agressive et belligérante qui est en contradiction totale avec la Charte des Nations Unies et le droit international, et en est une violation.

Ce n'est pas mon pays mais l'Arménie qui menace la paix et la stabilité fragiles de la région en continuant d'occuper le Haut-Karabakh et sept régions azerbaïdjanaises limitrophes, en violation des dispositions des résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993) du Conseil de sécurité. Ces résolutions confirment sans équivoque que le Haut-Karabakh fait partie de l'Azerbaïdjan; appellent avec force au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan et de ses frontières internationalement reconnues; soulignent l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force; exigent avec force un retrait immédiat, complet et inconditionnel des forces d'occupation de toutes les zones occupées d'Azerbaïdjan et appellent à l'instauration de conditions favorables au retour dans leurs foyers en toute sécurité des personnes déplacées. En défiant le Conseil de sécurité et en faisant fi de la volonté de la communauté internationale, l'Arménie, par ses politiques, ses pratiques et ses déclarations – et la déclaration d'aujourd'hui le montre bien – menace la paix et la stabilité de la région qui n'aura aucune perspective de paix jusqu'à ce que l'Arménie abandonne ses fausses propositions historiques et stratégiques et à moins qu'elle ne les abandonne.

L'autre accusation porte sur le nettoyage ethnique, les mercenaires et le terrorisme international. Il s'agit d'une accusation on ne peut plus cynique contre un pays qui abrite plus d'un million de réfugiés. Malheureusement, la mémoire historique de l'Arménie est très sélective. En fait, je voudrais rappeler au Ministre arménien, né à l'étranger, qu'il aurait été bon qu'il sache, avant de se mêler de politique étrangère, que les voisins du pays qu'il représente ne sont pas des « Azéris », mais des Azerbaïdjanais. Je voudrais rappeler aussi que l'expulsion planifiée des Azerbaïdjanais d'Arménie a commencé avant la fin de 1987 et a fait 220 morts en Arménie, tandis que 260 000 Azerbaïdjanais – je répète, Azerbaïdjanais –

qui vivaient depuis des siècles sur le territoire de l'Arménie actuelle, sont devenus des réfugiés. L'Arménie est donc devenue le seul pays de l'espace post-soviétique à une seule ethnie et sans aucune minorité.

Par ailleurs, l'Arménie a procédé à un nettoyage ethnique des territoires occupés en Azerbaïdjan. Cela a abouti au massacre de Khojaly, dans lequel environ 1 000 personnes innocentes ont trouvé la mort. Il s'agit du premier nettoyage ethnique, des premiers assassinats et des premiers réfugiés dans l'espace soviétique, et ce sont les Arméniens qui s'en sont rendus responsables. L'expérience arménienne en matière de nettoyage ethnique a fonctionné. Je conviens que le terrorisme est inexcusable et inacceptable, mais nous devons admettre que c'est pour le moins étonnant d'entendre de tels propos de la part d'un Gouvernement qui a longtemps abrité et exporté des terroristes.

La notion même de crime organisé utilisé comme moyen pour favoriser des exigences politiques est née parmi les nationalistes arméniens, à la fin du XIX^e siècle. La propagande arménienne – dont nous avons eu un exemplaire aujourd'hui – est contredite par le principe selon lequel plus vive est la lumière, plus vite elle est éteinte. L'Arménie, malgré ses antécédents bien connus en matière de terrorisme international, essaye de se faire passer pour une victime du terrorisme.

N'est-ce pas le Gouvernement arménien qui a organisé une série d'attaques terroristes contre l'Azerbaïdjan, faisant plus de 2 000 morts parmi la population civile innocente? N'est-ce pas le Gouvernement arménien qui a milité en faveur de la libération d'un terroriste international, Varoujan Garbidijan, qui était incarcéré en France pour avoir commis un attentat à la bombe à l'aéroport d'Orly? Grâce à l'intervention du Gouvernement arménien, Garbidijan a malheureusement été libéré et a bien entendu trouvé refuge en Arménie, sous la protection du Gouvernement arménien.

L'Azerbaïdjan coopère activement avec les organisations internationales qui offrent leur médiation et leur assistance. L'Azerbaïdjan a accepté de se porter coauteur de deux propositions en 1997, alors que l'Arménie les a rejetées.

Quant au document de Key West auquel se réfère le Ministre arménien, nous avons déclaré à plus d'une reprise qu'il n'y avait eu aucun accord à Key West.

Contrairement à ce qu'affirme le Ministre arménien, l'Azerbaïdjan a proposé que le Conseil de l'Europe dépêche une mission dans la région pour surveiller la situation sur le terrain. Comme elle n'était pas tenue d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité, l'Arménie, soucieuse de consolider son occupation, a entrepris d'installer de nombreux Arméniens dans les territoires azerbaïdjanais occupés. La situation se détériore car ces territoires servent à présent au trafic de drogues, au transfert d'armements, au recel de terroristes et à des activités économiques illégales, notamment la contrebande.

L'Arménie exploite également les ressources naturelles des territoires azerbaïdjanais occupés. En outre, l'Arménie déforme l'histoire et s'approprie le patrimoine culturel et architectural du Haut-Karabakh, une autre région occupée de l'Azerbaïdjan. Des monuments religieux et historiques, d'anciens manuscrits et d'autres biens culturels ont été détruits, modifiés, pillés ou enlevés.

Le Ministre arménien a fait une autre allégation, qui a trait à l'histoire, qu'il interprète de façon erronée, ce qui, en l'occurrence, est probablement le plus dangereux. Le Ministre arménien prétend que la présence arménienne dans cette région est ancienne et remonte à pas moins de 2 000 ans. Mais nous avons une autre conception du temps et de l'espace. Tous les étudiants, à part les Arméniens, savent très bien que d'après des sources anciennes et d'après la littérature contemporaine, l'Arménie était considérée comme une notion géographique et se situait bien au-delà des limites du Caucase du Sud. Tout comme le Ministre arménien, nous connaissons bien nos voisins, et l'État arménien actuel a été créé au détriment des territoires azerbaïdjanais.

Il n'y a qu'un point sur lequel je suis probablement d'accord avec le Ministre arménien, en y apportant un léger rectificatif. Oui, les Arméniens et les Azerbaïdjanais ont été unis par la force, mais ce n'était pas au XX^e siècle, mais bien au XIX^e siècle, lorsque le Gouvernement colonial a installé de force des Arméniens dans les territoires azerbaïdjanais.

L'Azerbaïdjan est prêt à collaborer avec l'Arménie une fois que celle-ci aura évacué les territoires occupés, qu'elle aura reconnu l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan et accepté l'autonomie de la région azerbaïdjanaise du Haut-Karabakh. Ce n'est qu'à ces conditions que nous pourrions faire l'histoire,

œuvrer ensemble en faveur de la paix, de la sécurité et de la prospérité du Caucase du Sud – où les frontières importent peu, mais les faits et la tolérance importent – et nous réconcilier avec notre passé, avec notre histoire et avec les normes du droit international.

M. Kaljudjerović (Serbie-et-Monténégro) (*parle en anglais*) : Je regrette que ma première intervention devant cet organe se fasse dans le cadre d'un droit de réponse. Je me dois toutefois d'exprimer la surprise de ma délégation face à la déclaration que S. E. M. Gábor Bródi, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Hongrie, a faite ce matin, à la 15^e séance. Il s'est dit préoccupé par la situation en matière des droits de l'homme en Serbie-et-Monténégro. Il a notamment déclaré que : « La recrudescence des incidents à l'encontre de la population non serbe, y compris la communauté hongroise, est particulièrement alarmante ». J'aimerais souligner que les récents actes isolés et individuels contre nos citoyens de souche albanaise dans la province serbe de Vojvodine ne sont que des incidents isolés et individuels. Cette évaluation a été confirmée par de hauts responsables des deux pays lors de la visite du Président hongrois, M. Ferenc Mádl, en Serbie-et-Monténégro il y a deux semaines. Toutefois, nous craignons que les tensions ne soient exacerbées par des réactions hostiles que les circonstances ne justifient pas.

Mon gouvernement est absolument convaincu que ces incidents ne porteront pas atteinte aux relations traditionnellement bonnes entre Serbes et Hongrois dans cette province septentrionale de la Serbie ou au sein des autres communautés ethniques, qui sont une trentaine dans la province, qui est probablement la région la plus multiethnique d'Europe. Je voudrais également assurer l'Assemblée que mon gouvernement est déterminé à faire tout ce qui est en son pouvoir pour éviter que de tels incidents regrettables ne se reproduisent. Mon gouvernement a déjà, notamment, pris les mesures qui s'imposent pour identifier et traduire en justice les responsables de ces actes.

Enfin, j'aimerais souligner que la promotion et la protection des droits de l'homme – et en particulier des droits des minorités – et des libertés fondamentales sont l'une des premières priorités du Gouvernement de Serbie-et-Monténégro.

M. Cumberbach Miguén (Cuba) (*parle en espagnol*) : Dans le cadre de l'exercice du droit de réponse, ma délégation regrette que la République

tchèque se soit permise de juger les autres sans se soucier de la poutre qui est dans ses yeux. Il eût été plus responsable que cette délégation – au lieu d'énumérer les pays qui auraient des problèmes avec les défenseurs des droits de l'homme – explique comment son pays va résoudre la flambée spectaculaire de prostitution dans sa société, où, d'après des rapports, ce commerce rapporte 100 millions de dollars par an. Ni les enfants, ni les milliers de femmes que les mafias tiennent en esclavage en confisquant leur passeport et en menaçant de les dénoncer aux autorités douanières, n'échappent à cette cruelle exploitation.

Le Ministre de l'intérieur de la République tchèque reconnaît lui-même que plus de 860 maisons closes existent dans ce pays, pour satisfaire le déplorable marché du sexe. Il eût été plus responsable d'expliquer comment ils combattent ces mafias, qui dévorent toutes les institutions de cette nation en contrôlant tout, du commerce illicite des stupéfiants et des armes au crime financier et allant même, tout récemment, jusqu'à s'introduire dans les partis politiques.

Effectivement, il eût été plus responsable d'expliquer quelles sont les mesures que ce pays a prises – à supposer qu'il en ait adoptées – pour arrêter la progression de la xénophobie et la honteuse discrimination dont souffre en République tchèque la minorité rom, qui est quasiment confinée dans des ghettos semblables à ceux que l'on rencontrait dans cette région de l'Europe il y a 60 ans.

À la lumière de sa propre situation, le Gouvernement tchèque ferait mieux, pour susciter le respect, de se soucier des graves problèmes sociaux qui affectent son peuple que de tenter d'émettre des jugements hypocrites sur ce qui se passe dans d'autres régions du monde.

M^{me} Grollová (République tchèque) (*parle en anglais*): Je voudrais commenter brièvement les propos que vient de tenir mon collègue de Cuba en réponse à la déclaration du Ministre des affaires étrangères tchèque.

Je ferai deux remarques. Premièrement, la réponse de notre collègue semble une réaction excessive à une simple constatation de fait, et ce type de réaction excessive est souvent symptomatique de la peur du changement. La déclaration de mon ministre ne contenait rien de plus qu'une expression tout à fait modérée de sympathie et de solidarité envers les

courageux hommes et femmes qui, dans des pays tels que Cuba, n'ont d'autre tort que d'avoir un point de vue différent de celui de la propagande officielle et qui, à la différence de la majorité de leurs compatriotes, ont le courage de dire tout haut ce qu'ils pensent, même au risque d'être persécutés et traités comme des criminels.

Deuxièmement, en ce qui concerne les droits de l'homme, il n'y a sans doute pas un seul pays au monde qui puisse se targuer de résultats absolument parfaits. Mon pays ne fait pas exception à la règle et, bien entendu, des mesures visant à prévenir de tels problèmes constituent aussi un sujet de débat très intéressant, par exemple à la Troisième Commission.

Ce qui fait la différence est la façon dont les régimes abordent ces questions. Une possibilité est de tenter honnêtement de résoudre les problèmes de façon transparente et dans le cadre d'un dialogue ouvert avec les citoyens et avec les institutions internationales concernées, notamment les mécanismes de la Commission des droits de l'homme ou d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme.

L'autre option est de camper sur des schémas idéologiques rigides, de fermer la porte à la communauté internationale et d'alimenter encore les instruments de l'oppression, en espérant que cela permettra à un régime qui a fait son temps de survivre encore quelques années.

Mon pays et son gouvernement ont choisi la première option. Tout ce que nous visions avec la déclaration ministérielle faite dans cette enceinte était d'encourager d'autres à faire le même choix. Nous savons d'expérience que cela n'est pas un choix facile, mais qu'à terme il peut être très gratifiant.

M. Cumberbach Miguén (Cuba) (*parle en espagnol*): Je serai bref, car ma délégation n'a pas l'intention de faire perdre davantage de leur temps précieux aux délégations présentes dans cette salle.

Je regrette de devoir rappeler à la représentante de la République tchèque que ceux qu'elle appelle des défenseurs des droits de l'homme ne sont rien d'autre que des mercenaires au service d'une puissance étrangère qui cherche à étouffer mon pays et mon peuple par la faim et par un blocus économique.

Je me dois de lui rappeler que ce n'est pas la première fois que le Gouvernement tchèque se livre à toutes sortes de manœuvres contre la révolution cubaine dans le but de discréditer les réussites de notre

peuple. Notre délégation se réserve le droit d'en dire plus sur cette question à l'avenir.

Mais pour l'heure, notre peuple, guidé par notre parti et par notre gouvernement, ne permettra pas que sa révolution et les réussites auxquelles elle est

parvenue soient rongées par des mercenaires au service d'une puissance étrangère à laquelle le Gouvernement de la République tchèque fait la faveur d'apporter son appui.

La séance est levée à 17 h 50